



*LE MANUEL SCOLAIRE
ASPECTS ECONOMIQUES
ET SOCIAUX*

**21^{ème}
Session Plénière**

EDITION - CNES

Préambule

Ce rapport sur le manuel scolaire s'inscrit dans le prolongement des productions du CNES, notamment de celles traitant des questions relatives à la valorisation des ressources humaines, au développement humain et à l'évaluation de la sphère sociale, en général.

Eu égard à son rôle dans l'éducation et la formation de générations, le manuel scolaire revêt une importance capitale dans le développement économique et social du pays et l'épanouissement de la nation.

Cette importance, tant aux plans de la quantité et de la qualité que des possibilités de l'acquérir par tous, situe la problématique d'ensemble du thème et le place au centre des préoccupations du Conseil National Economique et Social, au même titre que les problèmes inhérents à l'application du PAS et à ses lourdes retombées sociales et à la phase de transition vers l'économie de marché et ses effets de libéralisation non maîtrisée sur le développement du pays.

En conséquence, le CNES s'est auto saisi de la question du manuel scolaire et a confié, à la Commission Population et Besoins Sociaux (PBS), l'élaboration d'un rapport.

Conformément aux missions de l'institution, cette étude se limite à l'analyse et à l'évaluation de la situation du manuel scolaire sous son seul angle socioéconomique. De ce fait, elle n'aborde pas la question au plan du contenu et des programmes, exercice qui relève d'experts et de spécialistes en la matière.

A ce titre, le présent rapport, ne prétendant nullement statuer sur le modèle utile, traite des aspects de conception, de production, d'édition, de distribution

et du coût du manuel scolaire ; il tente de mettre en relief les causes organisationnelles et les contraintes socioéconomiques qui entravent le manuel scolaire d'atteindre l'objectif pour lequel il a été conçu.

L'étude se limite, donc, à une analyse des objectifs sociaux, tout comme elle soulève des questionnements quant à la disponibilité du manuel scolaire et son accessibilité à tous les élèves, sans distinction de couches sociales, conformément au principe de la démocratisation de l'enseignement et de l'égalité des chances en matière d'éducation et d'enseignement.

En soulevant ce type de questionnements, le CNES œuvre à ouvrir un débat global sur les objectifs sociaux auxquels aspire la société algérienne, en mettant à sa disposition les moyens et les conditions nécessaires à leur réalisation.

Au plan méthodologique, la nécessité de délimiter le champ d'investigation et d'analyse et d'en dégager des perspectives - le manuel scolaire concerne les secteurs de l'éducation et de la formation - a conduit la commission PBS à centrer la réflexion autour du manuel scolaire des trois (3) cycles de l'enseignement fondamental et du cycle de l'enseignement secondaire.

Enfin, le présent rapport s'inscrit dans la conduite adoptée par le CNES dans tous ses travaux et qui consiste à organiser des débats parmi sa composante sociale et économique autour de questions et d'objectifs réalisés au niveau central et local par les institutions concernées et de l'analyse des résultats des politiques mises en œuvre en matière de production du manuel scolaire et de sa disponibilité.

Pour ce faire, l'élaboration de ce rapport s'est appuyée, notamment, sur l'organisation de rencontres /débats avec les institutions, organismes et

personnalités concernés par ce thème. Ces auditions se sont déroulées en deux temps :

- Les 22-23 juin et le 21 juillet 2002 :

Le Directeur Général de l'Institut National de Recherche en Education (INRE),

Le Directeur Général de l'Office National des Publications Scolaires (ONPS),

Le Président de la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves,

Le Secrétaire Général du Syndicat National des Editeurs du livre (SNEL),

Le représentant de l'Agence Nationale de l'Édition et de la Publicité (ANEP),

Le représentant du Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP).

- Le 6 octobre 2002 :

Monsieur Salah Nourredine, Ministre de l'Éducation Nationale

Madame Khalida Toumi, Ministre de la Communication et de la Culture, Porte-Parole du Gouvernement.

Le CNES tient à leur adresser ses vifs remerciements pour leur disponibilité et la richesse des informations communiquées.

- Pour mener à terme ce dossier, la commission PBS a installé un groupe de travail composé de :

- Mme Janine Belkhodja : Présidente de la Commission PBS
- M. Abdelmadjid Azzi : Vice-président de la Commission PBS
- M. Ahmed Hamdi : Animateur du groupe
- M. Nadir Benyerbah : Conseiller à la Commission PDES
- M. Zoubir Chaouche Ramdane : Conseiller
- M. Seghir Benammar : Conseiller
- M. Lahouari Abed : Conseiller

Le soutien technique, documentaire et logistique a été assuré par la Division des Etudes Sociales (DES) :

- M. K.E BenHabib, CD/DES.
- Mme F.Boudjellali, CE/DES.

INTRODUCTION

Si l'affirmation de l'importance du manuel scolaire dans le processus d'éducation confine à la banalité, elle ne rend pas suffisamment compte, en revanche, de l'étendue et de la complexité des enjeux y relatifs, notamment de l'extrême sensibilité de la question et de la difficulté à tracer ses contours futurs, sur fond de logique d'économie de marché et d'irruption sournoise des catégories marchandes dans la sphère éducative et culturelle.

L'Etat et la société entière se trouvent, par conséquent, interpellés par le statut à conférer au manuel scolaire, sur fond de choix doctrinaux comportant chacun des répercussions importantes à moyen et long termes. Il faut souligner que, y compris en période de graves difficultés économiques et sociales, le secteur de l'éducation n'a pas subi d'éviction significative dans les arbitrages budgétaires, marquant le profond attachement du pays à la promotion de l'enseignement généralisé et à la satisfaction d'une aspiration séculaire.

Dans cette problématique, les questions relatives au coût, à la disponibilité et la qualité technique et esthétique du manuel scolaire gardent non seulement leur légitimité, mais prennent une dimension et une profondeur encore plus grandes.

Ainsi, le soutien massif et constant, prodigué depuis quatre décennies par l'Etat, a constitué la caractéristique majeure de la politique du manuel scolaire, en conformité avec les choix de base, notamment de démocratisation et de gratuité, dans le domaine de l'éducation et de la formation, et en contexte d'une prodigieuse croissance démographique.

Toute contraction de ce soutien pourrait être perçue comme l'amorce d'un désengagement aux conséquences tant économiques et sociales que

psychologiques et politiques hautement préjudiciables à l'harmonie et à l'équité sociales.

En dépit de l'émergence de nouveaux procédés et de supports modernes, le manuel scolaire conserve et conservera, probablement longtemps, un rôle clé dans le processus d'éducation, et reste l'un des plus importants instruments d'enseignement et de formation. Il constitue un atout majeur dans la réussite scolaire.

Il constitue également l'outil essentiel qui permet à l'enseignant de prodiguer et à l'élève d'acquérir les sciences et les connaissances et d'être en mesure d'assimiler les divers enseignements et informations pour pouvoir les appliquer sur le terrain. Il structure les rapports entre l'élève, l'enseignant et le système scolaire.

Il peut, en certaines circonstances, combler un déficit qualitatif, et suppléer l'enseignant en le dotant de connaissances précises, le mettant à l'abri des tensions subjectives, à caractère politique et idéologique.

Lorsqu'il est d'une qualité avérée, il peut devenir un élément de référence scientifique, culturel et social.

Par son attractivité, il peut marquer de son empreinte des générations entières qui en conserveront longtemps des souvenirs aussi attendris qu'admiratifs. Il abrite, véhicule et forge des référents communs à une, voire plusieurs générations. Il peut même s'ériger en un puissant facteur de cohésion nationale. Dans la formation d'une nation et la consolidation de ses assises, le manuel scolaire joue un rôle de premier plan. Il reste une arme efficace de lutte contre l'un des défis majeurs qu'affronte, avec un relatif succès, le pays depuis l'indépendance, à savoir l'analphabétisme. Il reste par ailleurs, un vecteur de

communication et de culture, notamment en faveur de la promotion de la lecture publique.

Enfin, même s'il est menacé d'être surclassé par d'autres supports, le manuel scolaire représente un enjeu appréciable et sensible du développement de l'édition et de l'impression.

Rayonnant, donc, sur des espaces économiques, sociaux et culturels vastes, cet outil est, dans sa dimension socioculturelle, un input pour la promotion et le développement de la ressource humaine et dans sa dimension économique, un produit régi par le marché, dans ses caractéristiques de prix et de compétitivité et dans un contexte où les règles non maîtrisées de l'économie de marché ont causé un choc social et économique au sein de la société et entraîné une aggravation des tensions sociales.

Cependant, cette double caractéristique lui confère une valeur différente de celle des autres produits de consommation. En effet, le manuel scolaire vise, comme grande finalité, l'éducation et la formation du citoyen, pour, non seulement, occuper une activité ou un emploi, mais pour en faire des individus productifs et créatifs, ayant des aptitudes d'adaptation aux mutations plurielles en cours et aux nouvelles technologies, leur permettant de s'intégrer dans une vie sociale équilibrée et harmonieuse, d'où sa vertu de bien social et culturel.

Cette qualité fixe les limites à son inscription dans une logique de marché. Monopole de fait exercé par l'Etat, à travers l'Institut Pédagogique National (IPN), consacré par l'ordonnance de 1976, portant organisation de l'éducation et de la formation, la conception de caractère national, la production et la diffusion du manuel scolaire et parascolaire peuvent trouver un cadre plus adapté dans une politique du manuel scolaire.

Si la production et la distribution, au regard des infrastructures et des équipements coûteux, d'une part et des gros besoins exprimés d'autre part,

devraient être, davantage, ouvertes au secteur privé national et étranger, les limites à la logique de marché portent sur les fonctions de conception, et d'élaboration des programmes, lesquelles doivent demeurer du ressort exclusif de l'Etat.

- Si l'on considère le concept de l'éducation continue, il serait nécessaire de prendre en considération l'obligation de rendre disponible le livre, d'une manière générale, et le manuel scolaire, en particulier.

Ainsi, si le système éducatif est considéré comme un puissant facteur de promotion sociale - l'école a toujours joué un rôle déterminant à travers la démocratisation et l'égal accès à l'enseignement pour tous les enfants sans distinction de milieu d'origine ou de sexe - les activités liées à la qualité, à la distribution et à l'acquisition du manuel scolaire sonnent comme une fausse note dans ces principes.

L'harmonisation nécessite la mobilisation des moyens humains, matériels et des ressources financières lourdes et régulières pour mettre à la disposition des établissements scolaires un ensemble de moyens didactiques adéquats. Ce financement s'inscrit dans une problématique d'accroissement de l'efficacité de l'enseignement et du rendement du système scolaire.

L'Analyse des dépenses budgétaires par élève consacrées aux moyens didactiques constitue une approche intéressante, dans la mesure où ces dépenses engendrent à terme un gain de rendement de l'école, principalement par la réduction des taux de déperditions (redoublement, abandons) ; les élèves, bénéficiant de ces apports didactiques de qualité, obtiennent de meilleures performances scolaires.

Or, le principe de la gratuité de l'enseignement fait supporter à l'Etat d'importantes charges matérielles et financières. Ainsi depuis pratiquement plus de trois décennies, le manuel scolaire était quasiment gratuit. Malgré les

problèmes de distribution, il est toujours accessible à des prix réduits, comparativement aux prix des fournitures scolaires ; les frais de scolarité ont été multipliés par 3 en 10 ans et celle des fournitures scolaires par 5.

L'Office National des Publications Scolaires (ONPS) a estimé que le prix actuel moyen d'un manuel varie de 80 à 150 DA. Pour une famille ayant 4 enfants scolarisés dans chaque cycle, la somme à déboursier pour l'achat des manuels est de 2750 DA.

Par ailleurs, l'ONPS a évalué le coût de 11 manuels de la 9^{ème} AF à environ 790 DA, alors qu'un manuel para scolaire de 3^{ème} AS, sciences, est vendu par les éditeurs privés à 530 DA.

L'ONPS et l'Institut National de Recherche en Education (INRE) reçoivent une subvention annuelle de l'ordre de 100 millions de DA, au titre du fonctionnement ; au titre de l'équipement, l'ONPS a bénéficié d'une enveloppe de 530 millions de DA en 2001 pour renouveler ses imprimeries.

La conception, la production et la distribution des manuels scolaires est un processus complexe - amplifié par l'utilisation de deux vecteurs linguistiques - dans lequel interviennent de nombreux acteurs : les pouvoirs publics, les personnels de l'éducation, les milieux de l'édition et les auteurs.

La réalisation de manuels scolaires de qualité suppose de nombreuses opérations : planification, élaboration, financement, mise à l'essai et distribution ; elle nécessite d'importantes quantités de papier et des capacités d'impression, et dépend pour réussir de la coordination des ressources de l'appareil éducatif, des pouvoirs publics, des éditeurs et des imprimeurs. La production des manuels scolaires est tributaire de la situation de l'industrie de l'édition, notamment de la capacité d'impression, des disponibilités en papier et du réseau de distribution, de l'existence d'auteurs compétents ainsi que des

moyens de recherche et d'expérimentation, nécessaires pour veiller à la pertinence du contenu, et enfin du système éducatif¹.

L'infrastructure de l'édition est complexe et, à certains égards, demande plus d'investissements, car elle suppose non seulement des compétences, mais également un équipement pour la fabrication proprement dite d'ouvrages imprimés, et les moyens nécessaires à la diffusion de ces ouvrages. La qualité de la rédaction est un élément clé de la fabrication de tout livre, y compris le manuel scolaire.

La nécessité d'accorder, à l'édition et à la production du manuel scolaire, une attention toute particulière à travers laquelle se conjuguent tous les efforts, les compétences scientifiques et les volontés constructives de la société, implique que l'auteur du manuel scolaire doit posséder un capital avéré de connaissances et de méthodes scientifiques actuelles. En plus de sa capacité à susciter la curiosité scientifique des élèves, il doit être en mesure de permettre l'épanouissement des talents et leur orientation à travers les tests et les examens d'évaluation sous forme de résumés à la fin de chaque cours pour aider l'enseignant à distinguer et évaluer d'une manière objective et à apporter des rectifications et des corrections.

- En Algérie, la population concernée par le manuel scolaire, indispensable à la transmission des connaissances, est de près de huit (8) millions d'élèves, correspondant à des besoins estimés à 27 millions de manuels, par an. Avec, environ, les 154 titres nécessaires à l'enseignement de l'ensemble des disciplines, l'importance des quantités de manuels scolaires à mettre à la disposition des enfants dans des délais très courts et à des prix raisonnables et

¹ Philip. G.Altbach : « problèmes clés du manuel scolaire », in Perspectives, volume XIII, n°3.

accessibles, leur variété et leur complexité donnent la dimension de la question. Ainsi :

- Les établissements scolaires sont au nombre de 20.860 répartis à travers tout le territoire national, ce qui commande une organisation parfaite de la distribution, activité décrite actuellement.
 - Le nombre des bibliothèques scolaires est de 7.682, ce qui donne des ratios faibles correspondant à 1 bibliothèque pour 3 établissements et à 1 bibliothèque pour 1000 élèves.
- Spécialement conçu pour l'apprentissage des élèves, le manuel scolaire offre un ensemble de données sélectionnées, classées et simplifiées, susceptibles d'être enseignées. Il est généralement fait pour être utilisé par les élèves et les enseignants, exploité collectivement en classe ou à titre individuel. C'est donc, un élément central de la pratique pédagogique, reconnu comme l'un des outils les plus efficaces d'amélioration de la qualité de l'enseignement. Cet objectif doit être tracé dans les programmes d'enseignement du système éducatif et par conséquent dans le contenu des manuels scolaires.

Les programmes d'enseignement sont appelés à être adaptés aux réalités sociales du pays et à permettre l'acquisition des compétences exigées par le développement économique et l'évolution des sciences et des nouvelles technologies. Dès lors, la mise à jour des programmes d'enseignement ne doit pas être un événement ponctuel, mais un processus continu, dans lequel il est indispensable de faire participer toutes les parties prenantes de la société. En d'autres termes, l'adaptation et l'actualisation des programmes doivent se refléter dans le contenu du manuel scolaire, à travers la définition des programmes d'enseignement et d'apprentissage.

Si le système éducatif est considéré comme un facteur essentiel de promotion sociale, car l'école a toujours joué un rôle déterminant à travers la

démocratisation et l'égal accès à l'enseignement pour tous les enfants sans distinction de milieu d'origine ou de sexe, les activités liées à la qualité, à la distribution et aux prix sonnent comme une fausse note dans ces principes.

L'harmonisation nécessite la mobilisation des moyens humains, matériels et des ressources financières lourdes et régulières pour mettre à la disposition des établissements scolaires un ensemble de moyens didactiques adéquats. Ce financement s'inscrit dans une problématique d'accroissement de l'efficacité de l'enseignement et du rendement du système scolaire.

L'Analyse des dépenses budgétaires par élève consacrées aux moyens didactiques constitue une approche intéressante, dans la mesure où ces dépenses engendrent à terme un gain de rendement de l'école, principalement par la réduction des taux de déperditions (redoublement, abandons) ; les élèves, bénéficiant de ces apports didactiques de qualité, obtiennent de meilleures performances scolaires.

- La réflexion sur l'avenir basée sur une approche perspicace et rationnelle des changements, sociaux, économiques et culturels et qui présentent l'un des traits dominants de l'époque actuelle, s'impose. Le fait de réfléchir sur l'avenir et de s'en préoccuper ne signifie nullement marginaliser le passé et renier ses expériences ou délaisser le présent et faire abstraction de ses turbulences et ses crises. L'éducation représente sans nul doute un des principaux outils stratégiques permettant de définir les contours et l'image de cet avenir. Etant donné que le manuel scolaire revêt une importance particulière car il s'adresse directement aux générations futures, c'est-à-dire qu'il s'attache à bâtir l'avenir, il constitue, donc, le lien par excellence permettant d'avoir des perspectives d'avenir et de tracer les traits et les caractéristiques de la société algérienne à moyen et long termes.

- L'aspect matériel de la modernité est visible dans l'environnement de l'homme, son aspect immatériel, par contre, s'apprécie à travers les connaissances de l'homme, ses valeurs et son comportement. L'éducation est, en premier lieu, concernée - de par ses fonctions et son efficacité - par ce dernier aspect, ce qui impose son examen en tant qu'élément constitutif de la formation de l'Algérien pour le préparer à un avenir annonciateur de grands défis dans divers domaines, sans occulter l'environnement social et économique qui influe sur sa formation.

- Si le manuel scolaire est le moyen par excellence de transmission des sciences et du savoir à partir du programme scolaire en vue d'éveiller l'esprit des élèves, leur inculquer l'amour de la science, et l'aptitude intellectuelle et psychologique d'accepter le changement, de s'y adapter et d'y contribuer, la production du manuel scolaire et sa disponibilité sont une exigence dictée par ces objectifs.

Or, le manuel, entaché de beaucoup de lacunes tant en ce qui concerne son contenu que sa forme, est devenu inadapté aux aspirations actuelles et futures de la société. C'est pourquoi, il devient impérieux pour les spécialistes d'accorder leur intérêt à l'écriture du manuel et à son édition et d'expurger le manuel scolaire des lacunes et aspects négatifs en usant de méthodes scientifiques, de vigilance et d'une vision claire quant à l'amélioration des contenus et de l'aspect esthétique.

Ces objectifs rendent légitime l'interrogation relative à la manière de concevoir un manuel scolaire algérien susceptible de répondre aux besoins actuels et futurs de la société et lui donnent une plus grande acuité.

- La réalité vécue fait que le manuel scolaire, en terme de production, de disponibilité et de contenus pour répondre aux ambitions de la société algérienne et à ses besoins actuels et futurs, pose plusieurs interrogations persistantes.

En effet, la nécessité de répondre aux différentes approches, concernant l'identité, la modernité, le renouveau et le rôle scientifique et civilisationnel, est d'actualité, notamment, dans le contexte des grandes mutations à travers le monde : accélération du développement technologique et des moyens de communication qui ont supprimé les frontières et généré de nouveaux défis, dont la mondialisation.

Ce contexte en devenir pose avec force et gravité une question primordiale: quelles sont les perspectives de l'action éducative à même de réunir les espaces, les outils et les moyens appropriés pour la promotion et la formation du citoyen algérien pour lui permettre de relever les défis ?

Pour répondre à cette question, il est possible que les voies et les moyens les plus indispensables par lesquels procède l'action de modernisation de l'Algérie, résident dans le contenu pédagogique, à savoir le curriculum scolaire, que reflète le manuel scolaire sous forme de textes, et de travaux pratiques et d'orientation. Ces conditions dotent l'enseignant d'informations et d'idées fondamentales et facilitent l'élaboration d'exercices types que l'élève doit résoudre.

Cet acte éducatif doit être soutenu par des espaces culturels variés et ouverts sur les civilisations universelles.

- Partant de cette vision, on peut cerner la problématique dans les éléments suivants :
 - La production et la disponibilité du manuel scolaire sont les deux premières missions qu'impose le manuel en tant qu'outil pédagogique indispensable. Dès lors, l'office public (ONPS) chargé de fabriquer le manuel est appelé à rendre disponible le manuel scolaire dans les délais impartis, avant le début de l'année scolaire.

Cependant, l'ampleur de cette action et l'urgence de satisfaire la demande sans cesse croissante génèrent beaucoup de lacunes dans la conception, la couverture, et la reliure, d'où la courte durée de vie du manuel qui ne dépasse pas 6 mois, entraînant ainsi à chaque année des charges supplémentaires à l'Etat pour la réimpression de manuels scolaires.

Actuellement, le nombre d'ouvrages produit par l'ONPS tourne autour de 20 millions dont 90% de manuels scolaires.

En outre, l'insuffisante maîtrise des techniques occasionne une quantité importante de déchets.

Enfin, les dysfonctionnements dans la distribution occasionnent eux-aussi, des stocks annuels équivalents à plus de 50% de la production annuelle Cet état est à l'origine de grandes difficultés entre le producteur et l'utilisateur, source de critiques et de jugements négatifs de l'action pédagogique.

En effet, si la disponibilité du manuel scolaire est satisfaisante en terme de quantité, cela ne signifie nullement que le manuel est mis à la disposition des élèves scolarisés pour en bénéficier en temps opportun, notamment dans les régions éloignées.

- Pour ce qui est du contenu du manuel scolaire, le curriculum constitue le schéma architectural de l'acte d'enseignement, qui comprend toutes les activités du système éducatif, pour que l'élève puisse s'y imprégner pour concrétiser des objectifs déterminés. Le contenu du manuel scolaire reflète l'ensemble des programmes scolaires et des connaissances scientifiques hiérarchisées sous forme d'axes précis. Cependant, le contenu actuel de certains manuels scolaires, dans les différents cycles d'enseignement, montre son décalage par rapport à ce schéma et reste en deçà des besoins et des aspirations de la société algérienne à un avenir, porteur de grands défis dans les domaines technologiques, culturels et économiques.

Il est à noter également la prolifération du manuel parascolaire, caractérisé, lui aussi, par beaucoup d'insuffisances et de faiblesses pédagogiques, résultat de l'absence d'une institution spécialisée dans la révision de ces manuels et l'autorisation de leur mise sur le marché.

Tout cela provoque une confusion totale dans la perception des connaissances et influence, de façon négative, l'assimilation des connaissances chez l'élève.

Aussi ces nouvelles données incitent-elles à poser la question suivante :

Comment rendre le manuel scolaire un outil d'enseignement et de formation à la portée de tous les élèves et contribuant à préparer le citoyen algérien à entrer en tant qu'acteur dans le 21^{ème} siècle ?

Cette question existentielle suppose des réponses urgentes aux interrogations suivantes :

- Comment améliorer les modalités d'accès du manuel scolaire à tous les élèves et quel serait le prix du manuel?
- Quelle est la situation actuelle du manuel scolaire sur le plan de sa production et les règles d'ouverture aux éditeurs privés ?
- Quelles sont les caractéristiques d'un manuel scolaire de qualité compatible avec la réalité ?

Le traitement du thème du manuel scolaire s'avère de plus en plus difficile du fait qu'il aborde plusieurs branches et des spécialités qui rendent nécessaire le fait d'étudier chaque aspect séparément, afin d'atteindre les objectifs attendus.

A travers cette auto saisine, nous tenterons de présenter un diagnostic du manuel dans ses différentes données et aspects permettant de faire des

propositions et des conceptions d'avenir susceptibles de contribuer à la promotion de l'acte éducatif et culturel.

Le présent dossier propose une série de mesures et d'actions pour un manuel scolaire de qualité adapté aux besoins d'une société marquée par des mutations rapides qui impliquent la modernisation nécessaire du manuel scolaire et sa mise à jour périodique.

Ce dossier propose plusieurs modalités à même de permettre à tous les élèves de disposer de cet outil éducatif quel que soit leur niveau social et économique et ce, à travers l'examen des principaux axes suivants :

- la réalité du manuel scolaire algérien,
- le manuel scolaire une nécessité sociale et économique,
- la vision future d'un manuel scolaire de qualité répondant aux aspirations de la société.

Le dossier, accompagné d'un document « annexes », comprend deux parties principales :

- La première établit le diagnostic de la situation actuelle du manuel scolaire.
- La deuxième partie traite des perspectives relatives à la production du manuel scolaire et sa disponibilité en le rendant accessible aux élèves. Le dossier conclut par des recommandations opérationnelles.

Première partie : Diagnostic du manuel scolaire

La présente partie traite des différentes données relatives au manuel scolaire. A travers ces données, se posent plusieurs préoccupations et interrogations, qui vont des politiques nationales d'enseignement lors des différentes étapes historiques à celles du parc national des moyens techniques. Faute d'une prise en charge sérieuse, le manuel scolaire risque de perdre tous ses éléments d'attraction et de réussite. Or, le manuel scolaire doit répondre aux besoins de la société, dans les domaines des connaissances et des sciences modernes ; ces domaines exigent savoir et expérience pour les adapter à la réalité algérienne, en les mettant en adéquation avec le niveau des élèves et l'environnement local.

I- Les données historiques.**1- Aperçu sur la production du manuel scolaire.**

L'Algérie a accordé une importance au manuel scolaire depuis les temps les plus anciens. C'est ainsi que sous le règne des Rostomides et des dynasties qui leur ont succédé, se sont développées des bibliothèques publiques et privées à travers le pays, telles que BEIT EL HIKMA, ainsi que d'autres institutions culturelles et scientifiques. De louables efforts ont été consentis par les responsables de l'époque en vue d'acquérir les manuels; ceci s'est traduit par le développement et l'épanouissement de l'industrie du papier et de la production du manuel. Ainsi, furent créées des bibliothèques fournies, devenues, avec le temps, de véritables centres de rayonnement ayant marqué l'histoire de l'humanité.

- Durant l'époque suivante, l'Algérie était considérée comme l'un des premiers pays arabes à avoir connu l'édition moderne. Plusieurs imprimeries, propriétés de colons français, ont été créées à travers le territoire ; bien que n'occupant que des postes de second rang, les Algériens ont pu assimiler les

notions élémentaires de l'art graphique ce qui leur a permis de créer, par la suite, leurs propres imprimeries. Celles-ci sont considérées comme le noyau central pour la confection du manuel algérien en général et du manuel scolaire en particulier.

Durant cette époque, les principales imprimeries implantées à Alger étaient :

- L'imprimerie Baconnier à Belcourt est l'une des plus anciennes d'Alger. Elle avait déjà édité au début du 20^{ème} siècle des manuels anciens de haute valeur. Grâce à l'expérience des ouvriers algériens qui y travaillaient, cette imprimerie a permis à l'Institut Pédagogique National de se lancer dans la production du manuel scolaire.

- L'imprimerie Typo-Lithos à Bab-El-Oued est devenue par la suite l'imprimerie populaire de l'Armée, spécialisée dans l'édition des publications de l'ANP (manuels, brochures, revues...)

- L'imprimerie Ampère est devenue l'imprimerie de l'Entreprise Nationale des Arts Graphiques / Unité Zabana, spécialisée dans les manuels de culture générale et quelques manuels scolaires d'appoint.

Il existe aussi d'autres petites imprimeries implantées à Constantine, Annaba et Oran.

▪ Au lendemain du recouvrement de la souveraineté nationale, des efforts gigantesques ont été déployés dans le cadre de « l'école pour tous et la démocratisation de l'enseignement ». Plusieurs tentatives ont été menées pour adapter le système éducatif hérité du colonialisme dont les objectifs ne s'accordaient pas avec les intérêts et les besoins du peuple algérien.

Dans cet environnement et à travers ce contexte, apparaissaient les premières prémices du manuel scolaire algérien, suscitant l'engouement chez l'élève, l'étudiant et l'intellectuel.

D'une manière générale, la situation fait ressortir un grand déficit en matière d'impression, d'édition et d'expériences techniques. Devant ce déficit, le jeune Etat a pris en charge cette question préoccupante, en procédant à la création de nouvelles imprimeries et d'unités chargées de la production et du développement du manuel en Algérie.

Cette nouvelle charge nécessitait le recours aux expériences étrangères pour former des techniciens algériens. Grâce aux efforts déployés dans ce domaine, l'industrie du manuel a connu un saut qualitatif permettant à l'Algérie, dans un laps de temps relativement court, de réaliser plusieurs structures et entreprises, parmi lesquelles, le complexe d'impression d'El Achour relevant de l'IPN, le complexe des Arts Graphiques de Réghaia, sous tutelle du Ministère de la Communication et de la Culture, et le complexe d'impression de Rouiba relevant de l'ANEP.

Les maisons d'édition se sont multipliées à travers le territoire et ont connu un développement conséquent, car comme indiqué, ce domaine était réservé exclusivement aux colons et relevait des maisons d'édition françaises.

Ce domaine continue d'enregistrer un développement important ce qui a engendré une augmentation substantielle dans la consommation des matières premières d'une part et le recrutement de nouveaux travailleurs d'autre part.

Aujourd'hui, le nombre de maisons d'édition dépasse 150 dont 06 relèvent du secteur public.

Les données élaborées par le Ministère en charge de la Culture font apparaître une progression soutenue en matière d'édition du livre. Cette opération lancée

en 1962 avec cinq titres seulement a atteint en 1974 environ cent (100) titres avant de se réduire à 18 titres seulement en 1980.

Le nombre de titres édités est passé à 350 en 1983 et à 510 titres en 1993 (dont 290 titres en arabe et 220 titres en Français), soit une augmentation de 160 titres durant la période de dix (10) ans ou un accroissement annuel moyen de 16 titres.

En 1994, le nombre de titres édités a diminué pour atteindre environ 400 titres, dont 203 titres en langue arabe.

L'ouverture de cette activité au secteur privé contribue certainement à satisfaire les besoins et répondre à certaines exigences ; néanmoins cette voie n'est pas sans risques.

En effet, il est urgent et nécessaire d'éviter le recours aux solutions conjoncturelles, et de s'orienter, avec plus de sérieux et de rigueur, vers l'élaboration d'une nouvelle politique nationale du manuel scolaire, en harmonie avec les besoins nationaux, les ambitions de la société et les objectifs du système éducatif.

Il est à noter que ces maisons d'édition accordent beaucoup d'intérêt à l'aspect profit commercial plutôt qu'au manuel scolaire et au manuel de culture générale. De même, l'importation de manuels scolaires de plusieurs pays dont la France, la Belgique, l'Egypte, le Liban etc, est opérée dans l'improvisation et une certaine anarchie, ne prenant en compte ni la sélection qualitative ni l'aspect psychologique et social de l'élève algérien ; ceci nous interpelle en tant que responsables, éducateurs et parents d'élèves afin de revoir l'organisation de ce type d'importation.

2- Le manuel scolaire dans les principaux textes du système éducatif

En Algérie, les fondements historiques du système éducatif sont affichés principalement dans l'esprit de l'appel du 1^{er} novembre 1954, de la Plate-forme de la Soummam de 1956 ainsi que dans les différentes chartes et constitutions de l'Etat algérien promulguées depuis l'indépendance, socles sur lesquels s'est édifié le système national éducatif et de formation.

Le système éducatif est considéré comme un véritable secteur d'investissement et non un simple secteur prestataire de services; car il s'adresse à l'Homme qui constitue la richesse durable des nations et sa formation permet aux sociétés de faire face aux multiples défis du présent et de l'avenir.

La définition d'une politique nationale de l'éducation à la hauteur des ambitions d'un pays implique d'en fixer les référents, les principes fondamentaux et les finalités conformément aux mutations enregistrées.

- L'ordonnance N°76-35 du 16 avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation, a défini les principes directeurs du système éducatif algérien, marquant ainsi une rupture avec le système antérieur. Sans être énoncée, la politique du manuel scolaire découlait des dispositions de cette ordonnance, notamment celle relative à la gratuité de l'enseignement.
- Le décret n°76-67 du 16/04/76, relatif à la gratuite de l'éducation et de la formation, précise dans son article 6 que :
« les fournitures scolaires individuelles et les moyens didactiques dont la nomenclature est fixée par arrêté du ministre chargé de l'éducation, sont mis à la disposition de l'élève, au prix coûtant, par l'intermédiaire d'une coopérative scolaire ou inter- scolaire constituée à cet effet ».

Le principe de la gratuité de l'enseignement, a été accompagné de la distribution de manuels scolaires à prix abordable, voire symbolique et même parfois gratuitement.

- En matière de recherche pédagogique, la même ordonnance précise dans ses articles 58 et 70

Art 58 : la recherche pédagogique vise à améliorer d'une manière constante, le niveau de l'éducation et de la formation en favorisant la rénovation des contenus, des méthodes pédagogiques et des moyens didactiques et en intégrant la formation dans son environnement.

Art 70, alinéa 1: sont de la compétence du ministère chargé de l'éducation, les questions pédagogiques ayant trait notamment, aux contenus, aux plans d'études et aux moyens didactiques.

Cette politique consacre le monopole de l'Etat sur le manuel scolaire, déjà exercé par l'Institut Pédagogique National(IPN) .

- La constitution de 1996, a repris dans son article 53, les principes fondamentaux régissant le système d'éducation et de formation :
 - la garantie du droit à l'enseignement,
 - la gratuité de l'enseignement selon les conditions prévues par la loi,
 - le caractère obligatoire de l'enseignement fondamental,
 - l'organisation par l'Etat du système d'enseignement,
 - la responsabilité de l'Etat dans l'égal accès à l'enseignement et à la formation professionnelle .

3- Organisation et fonctionnement des structures en charge du manuel scolaire.

3.1- L'Institut pédagogique national (IPN)

L'Institut Pédagogique National (IPN) est créé par décret n°62-166 du 31/12/1962.

Ce décret fixe, dans son article 1, les principales missions de l'IPN :

- favoriser et centraliser la recherche pédagogique ;
- diffuser les résultats de ces recherches en mettant à la disposition des organismes intéressés les moyens didactiques mis au point par les services de l'Institut Pédagogique National(IPN).

L'Institut Pédagogique National est la seule institution spécialisée dans la conception, l'élaboration, l'impression et la diffusion des moyens pédagogiques après que les services centraux du Ministère de l'Education Nationale aient arrêté les besoins nécessaires des établissements scolaires en manuels scolaires, guides de l'enseignant et les moyens pédagogiques d'appui (moyens de démonstration).

L'institut Pédagogique National met en place des commissions permanentes spécialisées dont la mission est l'élaboration et le suivi des programmes. Ces commissions sont composées d'enseignants, de conseillers et d'inspecteurs détachés à titre permanent.

L'organisation de l'IPN est précisée dans l'article 4 du décret : le bureau de la production et de la diffusion pédagogique a pour mission de mettre à la disposition du personnel enseignant tout document : fiches, bulletins, manuels, films etc... produit par l'IPN.

A cet effet, il est créé des services d'édition des publications, d'équipement en matériel scientifique, de production des moyens audiovisuels, de production des moyens d'enseignement ou de formation par correspondance ou par radiotélévision à l'échelle nationale.

- L'ordonnance 68-428 du 9 juillet 1968 a réorganisé l'IPN, à travers ses articles 3 et 13, avec pour objet :
 - l'étude et l'expérimentation ainsi que la sélection et la production des méthodes et moyens d'enseignement et de formation,
 - la documentation pédagogique et scientifique,
 - la coordination et l'animation des travaux de recherches pédagogiques,
 - l'utilisation effective des méthodes et moyens pédagogiques par voie d'enquêtes et de sondages.

Depuis la création de l'IPN, des équipes formées essentiellement d'enseignants algériens ont réussi à mettre à la disposition des élèves et des enseignants, à faibles coûts, des manuels scolaires et des manuels d'exercices aussi bien en langue et en littérature, qu'en sciences exactes, en particulier les mathématiques et la physique, contribuant à atteindre les objectifs éducatifs.

Devenant le seul organisme chargé de la conception, de l'élaboration, de l'impression et de la distribution des moyens didactiques, l'IPN exerçait, de fait, le monopole sur le manuel scolaire.

L'Institut Pédagogique National a connu en 1990 une restructuration ayant abouti à la séparation entre les deux missions de conception- élaboration et d'impression – distribution.

3.2- L'Office National de Publications Scolaires (ONPS)

L'Office National des Publications Scolaires, par abréviation « ONPS », a été créé par décret n° 90-11 du 1er janvier 1990. Cet office est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)

Pour accomplir la mission relative à la supervision de l'impression et la diffusion du manuel scolaire, l'ONPS a été doté de plusieurs unités, en vue de satisfaire les besoins de l'école algérienne. Des centres régionaux de diffusion de publications, au niveau des wilayas, ont été créés en vue de rendre disponible le manuel scolaire et le rapprocher des élèves. Ainsi, ont été transférés à l'ONPS, dans les conditions fixées et dans la limite de la mission qui lui est confiée:

- les activités exercées par l'institut pédagogique national et ses annexes dans les domaines de l'édition, de l'impression et de la diffusion,
- les biens, droits, parts, obligations, moyens et structures détenus ou gérés par l'institut pédagogique national et attachés aux activités relevant désormais des objectifs de l'office.
- les personnels de l'institut pédagogique national liés à la gestion et au fonctionnement des activités, structures, moyens et biens.

Selon l'article 4, l'ONPS est chargé d'assurer:

- l'impression, l'édition et la diffusion des ouvrages manuels, revues et documents écrits ainsi que de tous autres supports didactiques.
- La duplication, l'édition et la diffusion d'ouvrages, manuels et documents étrangers à usage scolaire et pédagogique traduits ou adaptés, dans le respect de la réglementation en la matière.
- L'impression et la diffusion du bulletin officiel de l'éducation et de tous autres documents à usage scolaire.

- La réalisation de toutes études techniques, technologiques et économiques en rapport avec son projet,
- La gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de ses équipements en vue d'optimiser les performances des moyens de production.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, l'office est habilité à conclure tous contrats, accords et conventions relatifs à son objet avec les organismes nationaux et étrangers.

La création de l'ONPS a limité les missions de l'IPN à l'organisation de la recherche pédagogique et la mise en place d'un système de récolte d'informations nécessaires au développement du secteur (arrêté interministériel du 24 décembre 1990).

Cependant, l'enchevêtrement des missions entre les deux institutions et l'organisation inadaptée à la recherche pédagogique que doit exercer l'IPN, n'ont pas permis à ce dernier d'accomplir ses missions.

3.3- L'Institut National de Recherche en Education (INRE).

Pour clarifier les attributions de l'IPN, le décret exécutif n° 96-72, du 27 janvier 1996, porte sur le réaménagement du statut de l'IPN et le changement de sa dénomination en Institut National de Recherche en Education (INRE). C'est un établissement public à caractère administratif (EPA).

Les principales missions de l'INRE sont précisées dans l'article 5 du décret : « dans le cadre de la politique nationale de l'éducation, l'institut a pour mission la recherche en pédagogie et en éducation, l'évaluation permanente du système éducatif, l'élaboration et l'expérimentation des moyens didactiques, supports et auxiliaires pédagogiques, en assurant les besoins quantitatifs et qualitatifs du système éducatif ».

- En matière de recherche pédagogique: « entreprendre des recherches en ce qui concerne le développement des objectifs pédagogiques, les contenus et les moyens didactiques. »
- En matière d'élaboration de moyens didactiques, supports et auxiliaires pédagogiques :

« élaborer, expérimenter et éditer les moyens didactiques et supports pédagogiques » ;

«procéder à l'expertise, d'outils didactiques, aux fins d'agrément et d'homologation » ;

« développer les capacités nationales de conception et d'élaboration des moyens didactiques par la consultation et la diffusion des résultats de la recherche dans ce domaine ».

- Au plan des procédures, l'INRE s'est vu confier :
 - la révision ou la conception de titres de manuels scolaires, à la suite des demandes exprimées par les Directions de l'Education.
 - la création des commissions externes animées par les Inspecteurs de l'enseignement fondamental en leur qualité de chefs de projets de réalisation des commandes.
 - L'adoption les projets.

Depuis 1996, avec l'ouverture du marché algérien au secteur privé de l'édition du manuel d'une manière générale et du manuel scolaire en particulier, les pouvoirs publics ont entamé une nouvelle procédure d'édition du manuel scolaire et para- scolaire à travers la mise en application des dispositions réglementaires relatives aux procédures d'agrément et d'homologation.

Dans ce cadre, une Commission d'agrément et d'homologation est créée au niveau de l'INRE. Cette Commission pluridisciplinaire, présidée par le directeur général de l'INRE, composée d'universitaires et de praticiens de l'éducation, procède à l'expertise des projets relatifs aux manuels scolaires, aux outils didactiques, conformément au cahier des charges.

La commission d'agrément et d'homologation² définit en détail les caractéristiques pédagogiques, scientifiques, techniques et artistiques pour chaque moyen pédagogique sur la base d'une étude d'évaluation dont les résultats aboutissent à l'agrément et l'homologation ou le rejet justifié.

Pour ce faire, cette commission élabore des outils de travail:

- Les cahiers des charges pédagogiques et techniques spécifiques aux manuels scolaires servant de cadre de référence aux personnes qui élaborent et à celles qui évaluent
- Le guide général des caractéristiques requises pour le matériel para- scolaire, qui sert de cadre de référence pour l'élaboration et l'évaluation.

² **L'approbation** :Processus où interviennent plusieurs compétences pour évaluer le matériel didactique de base élaboré en fonction d'un cahier de charges pédagogiques appelé « guide spécifique », destiné à priori aux éditeurs de matériel didactique et utilisé à posteriori par les évaluateurs chargés de vérifier la conformité du produit aux exigences du guide.

L'agrément : Certificat ou attestation délivré par l'INRE en tant qu'autorité reconnue par le MEN pour permettre au matériel didactique approuvé ou homologué de circuler dans les établissements scolaires.

L'approbation et l'homologation s'appuient sur deux structures essentielles : la commission d'approbation et celle d'homologation et le réseau des évaluateurs

L'homologation :Processus de validation par lequel on établit l'adéquation d'un matériel didactique existant à priori aux normes scolaires afin d'attester son utilité pédagogique.

L'homologation repose sur une lecture comparative entre les orientations générales du MEN et les contenus et aspects pédagogiques du matériel didactique complémentaire. Cette lecture se base sur des instruments d'analyse appropriés par des lecteurs agréés.

- Les grilles d'évaluation qui sont soumises aux évaluateurs externes.

Le cahier des charges définit les caractéristiques générales requises pour les moyens et supports pédagogiques proposés aux fins d'homologation et d'agrément dénommés « les moyens ». Ces derniers se subdivisent en trois catégories, selon les buts préconisés par leur utilisation dans les situations d'enseignement, ce sont :

- les moyens de base : élaborés pour couvrir la totalité des objectifs d'un programme destiné à un niveau d'enseignement donné. Sont inclus dans cette catégorie : les manuels scolaires, les guides d'enseignants, les dictionnaires, les lexiques, les cartes, les atlas, les plans, les enregistrements audio- visuels d'enseignement.
- les moyens complémentaires : utilisés partiellement ou provisoirement pour atteindre un certain nombre d'objectifs du programme. Sont inclus dans cette catégorie, les modèles et maquettes, les affiches, les tableaux d'arts, les enregistrements musicaux, les romans et contes, les recueils.
- Les moyens consommables : utilisés pour réaliser les devoirs scolaires ou développer certaines compétences. Sont inclus dans cette catégorie, les manuels d'exercices et les devoirs corrigés, les cahiers de dessin et coloriages, les annales des examens, les manuels d'activité culturelle.

Les moyens qui peuvent être soumis à l'agrément et à l'homologation doivent répondre aux conditions suivantes :

- respecter dans les textes et l'esprit, les principes et les valeurs nationales,
- se conformer aux finalités et but du système éducatif,
- concrétiser les objectifs de savoir, savoir faire et savoir être indiqués dans les programmes officiels,
- se conformer au niveau visé d'enseignement ou de formation,
- contenir des connaissances exactes, précises et d'actualité,
- proposer des applications, exercices et activités diverses,
- respecter les normes scientifiques et techniques en matière d'esthétique, de solidité et de maniabilité.

Le moyen homologué est inscrit dans la nomenclature officielle des moyens utilisés dans les établissements de l'enseignement et de formation, placés sous tutelle du ministère de l'Education Nationale. Après son inscription dans la nomenclature, le moyen homologué sera édité et diffusé.

L'édition et la diffusion obéissent à l'un des modes suivants:

- l'auteur du moyen homologué renonce au droit d'auteur de propriété par la cession des droits d'auteur ou toute autre forme commerciale conforme aux lois en vigueur afin que l'institut puisse l'éditer et le diffuser à son compte,
- l'auteur s'engage à éditer et diffuser le moyen didactique par ses propres ressources, à condition qu'il soit à la portée des utilisateurs selon les délais fixés d'un commun accord avec l'institut.

Ces modes font l'objet d'un contrat.

La commission d'agrément et d'homologation peut donner son avis sur les moyens et supports pédagogiques importés dans le cadre de l'utilisation pédagogique.

Au plan opérationnel, cette commission est structurée en plusieurs sous-commissions, dont le rôle doit aller au-delà d'une simple classification des ouvrages scolaires en fonction de leur conformité aux programmes.

Ces sous-commissions doivent aussi pouvoir agir sur les auteurs retenus afin que des améliorations de forme et de contenu soient introduites dans les manuscrits sélectionnés.

L'organisation récente, les dysfonctionnements et les difficultés de l'œuvre expliquent que cette commission d'agrément et d'homologation n'a pas approuvé de manuels scolaires.

Les manuels scolaires, utilisés actuellement et produits par l'ex IPN, datent de plusieurs années.

De plus, dans le cadre des débats relatifs à la production du manuel scolaire, on peut noter que le problème de la quantité se heurte à des difficultés d'ordre technique et esthétique qui ont influé négativement sur la production du manuel : la non maîtrise de la sélection des couleurs, caractères insuffisamment lisibles et pâles à cause de la photocomposition improvisée, la faiblesse des moyens, le manque de professionnalisme en matière de reliure - l'assemblage de dossiers se fait souvent à l'aide de colle, dont l'usage est contre-indiqué aux spécificités du manuel scolaire -.

Ainsi l'évolution des technologies modernes, en matière d'impression, fait que le manuel scolaire est devenu à la fois une production industrielle et un produit éducatif. La maîtrise de sa production obéit à différents critères qui se résument dans la qualification des ressources humaines, et la faculté d'assimiler les technologies nouvelles. L'Algérie qui possède un grand nombre d'imprimeries et de complexes d'art graphique est capable, avec ses moyens technologiques avancés, de produire, en nombre, le manuel scolaire de haute qualité.

3.4- Le Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP).

En plus de ces deux établissements de conception, de production et de diffusion du manuel scolaire, le Centre National de Documentation Pédagogique « CNDP », est créé par décret exécutif n°92/243 du 09 juin 1992 ; mis en place le 13 juin 1995, il n'a commencé son activité qu'en décembre 1996. C'est un établissement public à caractère administratif (EPA), sous tutelle du Ministère en charge de l'Education Nationale. Actuellement, le centre se situe dans un lycée et se compose de 4 Sous Directions et dispose de 8 annexes régionales: Oran, Tipaza, Saida, Batna Constantine, Bordj Bou-Arreidj, Ghardaia, Béchar.

Ses principales missions sont :

- La mise en place de mécanismes et circuits appropriés d'ouvrages et revues pour la constitution d'un fonds documentaire.
- La réalisation, l'organisation et la classification des fichiers, de la documentation ainsi que leur actualisation régulière.
- La conservation des documents et archives d'ordre pédagogique et leur exploitation.

Ses objectifs sont de :

- Promouvoir les moyens modernes de collecte, traitement et classement de tout document relatif à l'activité pédagogique.
- Collecter, traiter et classer toute documentation pédagogique produite par les différents services du Ministère de l'éducation nationale ou celle acquise auprès d'autres sources nationales ou étrangères.

Le CNDP rencontre un ensemble de difficultés pour la réalisation de toutes ses activités ; il s'agit de :

- L'étroitesse du siège, ce qui empêche la réalisation de certains projets comme la bibliothèque multifonctions, dont la réalisation reste l'une des priorités du centre.
- Les sièges des annexes ne disposent pas de conditions encourageantes au travail et ne répondent pas aux espérances attendues.

4- Les principales étapes de mise en œuvre des programmes et des moyens didactiques en Algérie.

Les structures et les programmes d'éducation³ pourraient être présentés en 4 grandes périodes.

- **Période 1962-70 :**

Le système éducatif était semblable dans son organisation et son fonctionnement à celui d'avant l'indépendance ; il a subi néanmoins des modifications qualitatives en application des différents textes fondamentaux de la nation, à savoir les options d'arabisation, de démocratisation, et d'orientation scientifique et technique. Cette période s'est matérialisée par l'introduction de l'arabe à tous les niveaux et par une addition de nouveaux contenus liés aux thèmes d'étude déjà pratiqués en langue française.

Cette étape est caractérisée principalement par l'acquisition, à travers l'importation, de manuels scolaires de différents pays et ce pour faire face à l'insuffisance de la production de moyens didactiques nationaux.

- **Période 1970-80:**

Elle est caractérisée par les travaux préparatoires de la réforme du système éducatif dans le cadre des plans de développement, à savoir le changement dans les structures, les contenus des programmes et les processus et l'organisation du système.

Parmi les objectifs, on peut citer :

³ Evaluation faite par le Conseil supérieur de l'Education : « rapport annuel d'évaluation sur la politique nationale d'éducation et de la formation 1999 »

- La rénovation des contenus et des méthodes d'enseignement en généralisant progressivement l'enseignement polytechnique,

- L'adoption des supports d'enseignement et des contenus d'éducation aux préoccupations du milieu environnant,

Dans ce cadre, le ministère en charge de l'éducation a publié, en 1974, un document regroupant tous les éléments des programmes du primaire.

Pour le cycle du secondaire, les programmes français sont reconduits et les manuels scolaires continuaient d'être imprimés localement, après acquisition des droits d'auteurs ou importés. Pendant cette période, l'élaboration des manuels didactiques au niveau de l'IPN a connu un essor important.

Les actions de préparation à la réforme ont abouti à la réalisation de textes législatifs et réglementaires tels que l'ordonnance de 16 avril 1976, les décrets d'application ...

Ces textes précisent le cadre général de la réforme du système éducatif et précisent les différents domaines d'intervention, comme la recherche pédagogique, l'élaboration des programmes et d'outils didactiques, la formation des personnels de l'éducation, l'organisation, le contrôle et l'inspection pédagogique.

- **Période 1980-90 :**

Elle est caractérisée, à partir de l'année 1980-81, par la mise en place de l'école fondamentale. Cette généralisation s'est faite progressivement pour permettre aux différentes commissions de préparer les programmes et les moyens didactiques pour chaque niveau.

Durant cette période, les programmes et les manuels scolaires de la 1^{ère} année à la 9^{ème} année fondamentale ont été réalisés par les capacités nationales, de la phase de conception jusqu'à la phase de diffusion aux élèves.

En mai 1981, les programmes de l'enseignement secondaire, général et technique, ont fait l'objet d'une révision, d'une actualisation et d'une

publication sous forme de brochures dans toutes les disciplines. Ces programmes étaient caractérisés par l'arabisation des contenus et par le souci d'exigence plus grande de compétences et de qualifications.

- **Période 1990 à nos jours:**

Cette étape a été marquée par l'analyse et l'évaluation des programmes mis en application depuis 1980-81. Il s'agissait de concevoir les instruments d'évaluation.

Cette réflexion a conduit à la nécessité d'alléger les programmes jugés trop chargés et même inadaptés à la nouvelle situation résultant des transformations politiques, économiques et sociales.

Dans ce cadre, une opération d'allègement des contenus des programmes a eu lieu en 1993-94. Ceci a conduit à la réécriture des programmes du fondamental. Cependant, cette opération n'a pas été suivie par l'édition de nouveaux manuels scolaires.

La situation actuelle, en matière de programmes et de manuels scolaires démontre que les programmes, au niveau fondamental, remontent au début des années 80.

Ces programmes ont été conçus dans un temps très court et n'ont connu aucune révision profonde, à l'exception de quelques aménagements partiels apportés en 1989 aux programmes des disciplines sociales et en 1993, dans le cadre de l'opération d'allègement des contenus, avec une édition des manuels en 1996.

Quant à l'enseignement secondaire, sa restructuration nécessite la révision des programmes pour les adapter aux nouveaux objectifs énoncés.

En 1994, tous les programmes de l'enseignement général ont fait l'objet d'allègement et sont actuellement en vigueur.

Les programmes des filières et des disciplines de l'enseignement secondaire technique ont commencé à être révisés à partir de 1993/94.

Par ailleurs, une opération de substitution, en matière d'ouvrages et de supports pédagogiques par l'élaboration de fascicules, est en cours de réalisation. Environ 40 titres ont été distribués sur le terrain.

5- Le manuel scolaire et le rendement interne.

Le manuel scolaire constitue le moyen et l'instrument le plus efficace dans le processus d'assimilation et d'apprentissage. Cet instrument accompagne l'élève durant ses différentes années scolaires. C'est ainsi que tous les indicateurs montrent que l'amélioration du rendement pédagogique passe inéluctablement par l'amélioration du manuel scolaire.

▪ Pour faire face au fort taux d'analphabétisme de la population auquel était confronté le pays au lendemain de l'indépendance et qui se situait, autour de 70%, le secteur de l'éducation a été placé au centre des préoccupations des pouvoirs publics et a fait l'objet d'importants investissements.

Ce taux est passé à 43,6 % en 1987 et à 31,9 % en 1998, soit une amélioration de plus de moitié en une période de 36 ans.

Le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 ans est passé de 43,42 % en 1966/67 à 93,35 % en 1999/2000. Ceci est le résultat du bond enregistré, soit 50 % en l'espace de trois décennies.

Evolution des taux de scolarisation des 6 ans et des 6-15 ans.

	T. Réels Scolarisation 6 ans		Taux de Scolarisation 6-15 ans	
	Total	Dont filles	Total	Dont filles
1966/67	43,42	31,54	45,93	34,19
1979/80	82,53	72,52	77,26	65,70
1990/91	96,74	90,86	84,87	76,91
1999/2000	93,35	91,83	89,98	87,43

Source: rétrospective statistique 1962/2000-D.P – MEN- février 2000

Le taux de scolarisation des filles a progressé plus rapidement que le taux de scolarisation général en passant de 31,54 % en 1966/67 à 91,83 % en 1999/2000, soit un gain de 60,20 points pour les filles de 6 ans (contre 49,93 points pour l'ensemble des 6 ans) et 53,24 points pour les filles de 6-15 ans (contre et 44,05 points pour l'ensemble des 6-15 ans).

Le développement de la scolarisation depuis l'indépendance du pays et la généralisation de l'éducation à partir de 1976, date de mise en œuvre de la réforme du système éducatif, rendant l'école obligatoire et gratuite pour tous les enfants âgés de 6 à 15 ans, ont fortement soutenu la progression du taux de scolarisation.

- Les principaux indicateurs de rendement du système éducatif :

Le système scolaire est caractérisé par un faible taux de rendement qui se manifeste à travers un nombre important de redoublants, d'abandons et d'échecs aux différents examens de passage (6^{ème}, BEF, BAC).

Taux de promotion, de redoublement et d'abandon dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2000/2001

Classes	6 ^{ème} à 7 ^{ème} AF	9 ^{ème} à 1 ^{ère} AS	Sortie (Bac)
Taux de promotion	77,42	50,64	32,74
classes	6 ^{ème} AF	9 ^{ème} AF	3 ^{ème} AS
Taux de redoublement	17	30	43,4
Taux d'abandon	5,60	19,36	23,84

Source : Données statistiques de l'année scolaire 2000-2001, N° 39 –MEN

Les taux de redoublement varient de 10% à plus de 43 %. Si cette rétention des effectifs engendre des classes surchargées et dénature les indicateurs de qualité

recherchés, elle nécessite un encadrement supplémentaire et une amélioration de la qualité de l'enseignement.

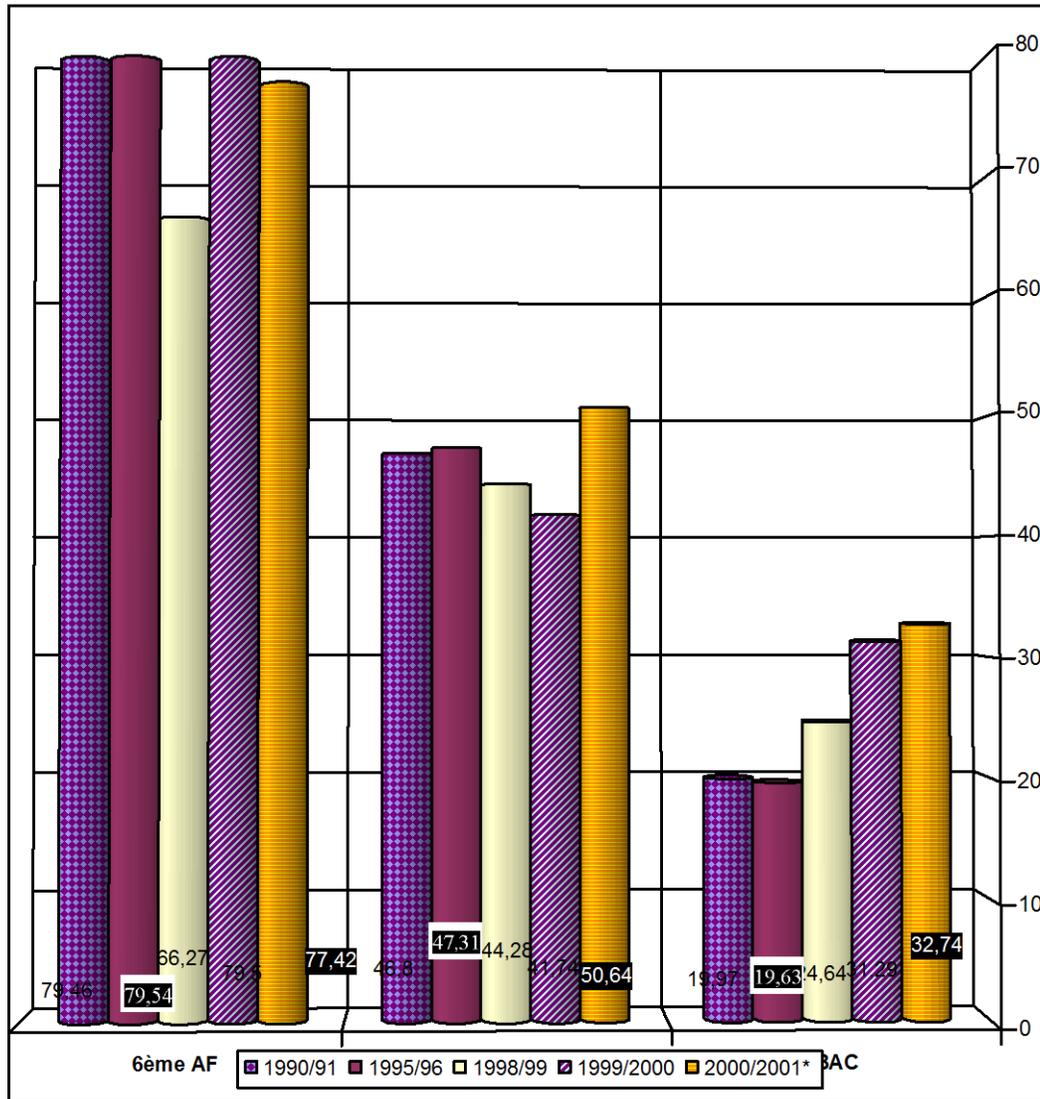
S'agissant des abandons et des exclus définitivement, leur nombre dépasse les 500 000 annuellement(sans diplôme ni qualification), dont 150.000 à la fin de la 9^{ème} année fondamentale et 100 000 en fin du secondaire, soit respectivement 30% et 20 % de l'ensemble des exclus.

Evolution des taux de réussite aux examens (en %)

	6 ^{ème} AF	9 ^{ème} AF	BAC
1990/91	79,46	46,8	19,97
1995/96	79,54	47,31	19,63
1998/99	66,27	44,28	24,64
1999/2000	79,5	41,74	31,29
2000/2001*	77,42	50,64	32,74

sources: rétrospective statistique 1962/2000-D.P. MEN- février 2000

** Indicateurs statistiques 2000/2001 N° 39 MEN*



Les taux de réussite aux différents examens, même s'ils se sont améliorés ces dernières années, demeurent néanmoins faibles durant tout le cursus : près de 80% réussissent en 6ème, 42 % réussissent en 9ème AF et plus de 31% au BAC.

Aboutissant ainsi à près de 70 exclus sur les 100 inscrits en fin de cycle du secondaire, ce phénomène est sûrement aggravé par les frais d'acquisition du manuel scolaire qui augmentent d'année en année.

Il ressort de cette situation que malgré les progrès indéniables accomplis par le système éducatif algérien durant plusieurs décennies, qui ont permis d'améliorer considérablement le niveau d'éducation de la population, il n'en demeure pas moins que les dysfonctionnements sont nombreux.

Les facteurs de la baisse de la qualité de l'enseignement seraient dus à la surcharge des programmes et des horaires d'enseignement, l'absence d'une prise en charge des élèves en difficulté scolaire par des cours de soutien et de rattrapage et d'un enseignement adapté, l'insuffisance des moyens didactiques, la faiblesse de la recherche pédagogique, l'inefficacité du système de suivi et d'évaluation et l'inadaptation du système d'orientation sont autant de facteurs défavorables à la promotion d'un enseignement de qualité.

La hausse des frais de scolarité (multipliés par 3 en 10 ans) et surtout celle des fournitures scolaires (multipliés par 5), tend à diminuer l'accès de l'école aux enfants de familles à revenus réduits et participe à l'augmentation des taux de déperdition scolaire. Les filles sont les premières à être pénalisées par cette situation, surtout en milieu rural.

II- Données sur le système éducatif.

1- Principaux Indicateurs.

L'analyse de la situation actuelle du système éducatif, en se référant aux données statistiques fournies par le ministère de l'éducation nationale, permet d'inscrire le manuel scolaire dans son cadre naturel. Partant de là, l'analyse systématique d'un ensemble de données sur le volume et l'importance des besoins en manuels scolaires qui constituent une véritable industrie avec ses imprimeries nécessitant une industrie du papier et des importations, ainsi que la mise en place d'un réseau de distribution efficace, s'appuie sur les répartitions suivantes :

- Répartition des élèves scolarisés et du personnel enseignant,
- Répartition des établissements scolaires et des bibliothèques scolaires.

1.1- La population scolarisée.

Les besoins en manuels scolaires sont exprimés par la population scolarisée, les enseignants et les bibliothèques scolaires.

Le nombre d'élèves scolarisés constitue, avec le nombre de matières enseignées selon les programmes éducatifs nationaux, le volume de base des besoins nationaux en manuel scolaire, auquel s'ajoute l'activité complémentaire; cependant la durée de vie du manuel scolaire algérien est courte, à cause de la mauvaise qualité, et dépasse à peine les six mois.

La population scolarisée s'élève en 2000/2001 à 7.712.182 élèves, alors qu'elle n'était que de 3.982.359 en 1979/80 : soit près du double en 21 ans (1,93 fois). Durant la période 1966-1967 et 2000-2001, le nombre d'élèves dans tous les cycles de l'enseignement fondamental a été multiplié par 4,5 fois et celui du secondaire par plus de 66.

Evolution des effectifs élèves par cycle d'enseignement

	1979-80	1989-90	1995-96	2000-2001		Taux d'accroissement moyen par an (%)			Parité f/g 2000-01
				Total	Dont filles	90/80	96/90	2001/90	
1 ^{er} /2 ^{ème} cycle	3.061.252	4.027.612	4.617.728	4.720.950	2 210 114	2,8	2,8	1,5	0,88
3 ^{ème} cycle	737.902	1.408.522	1.691.560	2.015.370	968 544	6,7	3,7	3,3	0,93
Secondaire	183.205	753.947	853.303	975 862	547 945	15,2	2,5	2,4	1,28
Total	3.982.359	6.190.081	7.162.591	7.712.182	3 726 603	4,5	4,8	2,0	0,94

Source : - *Rétrospective statistique 1962-2000- MEN- février 2000*

- *Données statistiques de l'année scolaire 2000-2001, N° 39-DP-MEN*

Les enfants scolarisés représentent, depuis quelques années, plus de 25 % de la population totale. Cette progression est due essentiellement à la forte croissance démographique et à la politique éducative adoptée et qui consacre les principes de démocratisation, de gratuité de l'enseignement et d'obligation scolaire dans les trois cycles du fondamental.

En 2000/2001, les effectifs scolarisés sont répartis entre 61,2 % dans le cycle primaire (ou 1^{er} et 2^{ème} cycle du fondamental), 26,1 % dans le cycle moyen et 12,7 % dans le cycle secondaire (6,7 millions dans l'enseignement fondamental et 976 000 élèves dans l'enseignement secondaire).

On relève que la parité globale filles/garçons est très proche de la similitude parfaite puisqu'elle atteint le seuil de 0,94. Cependant, cette similitude est plus faible au niveau des 1^{er} et 2^{ème} cycles du fondamental avec une parité de 0,88. Elle est plus élevée au niveau de l'enseignement secondaire avec 1,28, ce qui signifie que les filles sont plus nombreuses dans ce sous système d'enseignement et que le taux de réussite des filles est plus important.

1.2- Le personnel enseignant.

Le nombre d'enseignant (⁴) est passé de 121 694 en 1979/80 à 327 284 en 2000/2001, soit une multiplication par plus de 2,6 en une période de 21 ans.

Evolution des enseignants par cycle d'enseignement

	1979/80	1989/90	2000/2001	Accroissement moyen annuel en %	
				90/80	2001/90
1 ^{er} /2 ^{ème} cycles ou primaire	85 499	144 945	169 559	5,4	1,4
3 ^{ème} cycle fondamental ou moyen	26 830	79 783	102 137	11,5	2,3
Enseignement Secondaire	9 365	40 939	55 588	15,9	2,8
Total	121 694	265 667	327 284	8,1	1,9

sources: rétrospective statistique 1962/2000-D.P. MEN- février 2000

Le personnel enseignant nécessite autant de manuels scolaires et de guides de l'enseignant, soit environ 700.000 ouvrages.

⁴ *La représentation des femmes dans l'effectif enseignant est passé de 15,05% en 1962/63 à 46,6% en 2000/2001 en cycle primaire.*

Au niveau des enseignements moyen et secondaire, les part des femmes enseignantes dans les effectifs des enseignants qui étaient respectivement de 34,73 % et 20,33 % en 1982/83 ont atteint 50,1 % et 43,6 % en 2000/2001, soit environ la parité avec leurs confrères hommes.

1.3- Les infrastructures d'enseignement et les bibliothèques.

Pour prendre en charge la population à scolariser, une base infrastructurelle considérable a été mise en place ; l'évolution se présente comme suit:

	1972/73	1989/90	2000/01		Nbre établ./Bibliot 2000/2001
			Etablis.	Bibliot.	
Ecoles primaires(1 ^{er} /2 ^{ème} cycles)	6 990	12 694	16 186	3 971	4
Ecoles fondamentales (3 ^{ème} cycle)	540	2 248	3 414	2 604	1,3
Lycées d'enseignement Secondaire	86	758	1 259	1 107	1
Total	7 616	15 700	20 859	7 682	2,7

Source : rétrospective statistique 1962-2000- MEN février 2000

Données statistiques 2000/2001, n°39 -DP-MEN

▪ Le réseau d'infrastructures du secteur de l'éducation est constitué, en 2000/01, de 16.186 écoles primaires destinées au 1^{er} et au 2^{ème} cycles du fondamental et regroupant 122 867 salles de classe utilisées, de 3.414 écoles fondamentales pour le 3^{ème} cycle du fondamental et de 1 259 établissements d'enseignement secondaire (lycées et technicums), dont 246 technicums. Le nombre de salles de classe, dans le cycle primaire a évolué très rapidement en passant de 33.225 en 1972/73 à 122 867 salles de classe, ce qui représente un accroissement annuel moyen de 3 202 salles de classe.

Dans le cycle du moyen, le nombre de C.E.M ou d'écoles fondamentales a atteint 3.414 en 2000/2001 contre 540 en 1972/73, soit une multiplication par plus de 6 sur la période de 28 ans.

Quant aux établissements de l'enseignement secondaire, leur nombre est de 1.218 en 2000/2001 alors qu'il n'était que de 86 en 1972/73, soit 14 fois plus; les réalisations sont, en moyenne annuelle, de 40 établissements du secondaire.

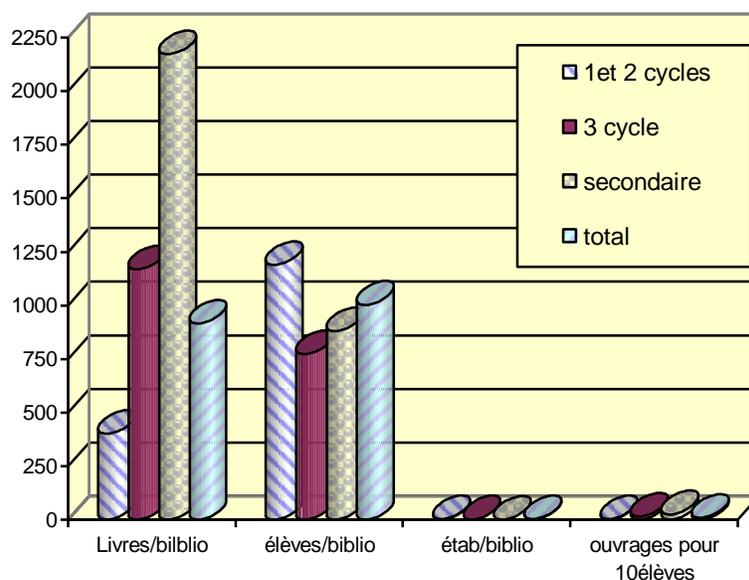
Ces données démontrent l'important volume des établissements éducatifs, ce qui nécessite de gros efforts d'approvisionnement en manuels scolaire dans les régions où il y a une forte concentration des établissements scolaires, particulièrement les wilayate d'Alger(1.141), de Sétif (971), de Tizi-Ouzou (855) et de Bejaia (738).

- Depuis quelques années toutes les infrastructures éducatives ont été dotées de bibliothèques scolaires. Ces dernières sont d'un apport appréciable pour approfondir les connaissances des élèves et leur permettre d'avoir un esprit de lecture, de recherche et de créativité.

Nombre de bibliothèques scolaires et des ouvrages par cycle d'enseignement : 2000-2001

	Nbre biblioth.	Nbre d'ouvrages	Nbre d'établ.	Nbre manuels par bibliot	Nbre élèves par bibliot.	Nbre établ par bibliot	Nbre ouvrages. pour 10 élèves
1 ^{ère} et 2 ^{ème} cycles	3 971	1 587 112	16.186	400	1 189	4	3
3 ^{ème} cycle	2 604	3 043 859	3.414	1 169	774	1,3	15
Secondaire	1 107	2 404 175	1.259	2 172	881	1	25
Total	7 682	7 035 146	20.859	916	1.003	2,7	9

Source : Données statistiques de l'année scolaire 2000-2001, N° 39-DP-MEN



Le nombre de bibliothèques s'élève, actuellement, à 7.682, avec un nombre d'ouvrages de 7.034.146, soit en moyenne 916 ouvrages par bibliothèque.

L'enseignement secondaire dispose du plus grand nombre d'ouvrages par bibliothèque, avec en moyenne 2 172 ouvrages, suivi du 3^{ème} cycle du fondamental pour 1 169 ouvrages. Ce qui est tout à fait normal, car plus on augmente dans le niveau d'enseignement plus on est amené à faire des travaux de recherche individuels ou en groupe.

Le nombre d'élèves par bibliothèque se situe dans une norme appréciable; il est de 1.003 élèves par bibliothèque tous cycles confondus. Le meilleur ratio est

enregistré dans le 3^{ème} cycle fondamental avec 774 élèves par bibliothèque, suivi de l'enseignement secondaire avec 881 élèves par bibliothèque.

Dans l'enseignement secondaire, on enregistre en moyenne, 25 ouvrages pour 10 élèves et dans le 3^{ème} cycle du fondamental, 15 ouvrages pour 10 élèves.

Le réseau d'établissements scolaires étant, en 2000, de 20859, alors que le nombre de bibliothèques n'est que de 7 682, soit environ une (1) bibliothèque pour environ 3 (2,7) établissements scolaires; ce qui montre que les établissements scolaires ne sont pas, tous, pourvus de bibliothèques, notamment au niveau des 1^{er} et 2^{ème} cycles d'enseignement, avec un ratio moyen d'une bibliothèque pour 4 établissements scolaires.

Concernant le 3^{ème} cycle de l'enseignement fondamental et le cycle secondaire, le ratio est convenable, avec environ 1 bibliothèque par établissement.

Cependant, ces ratios au niveau national cache le déséquilibre dans la répartition des bibliothèques par wilaya.

▣ La situation des bibliothèques scolaires et des salles de lecture, au niveau des établissements scolaires par wilaya, se présente comme suit :

- Les wilayas ayant le plus grand nombre de bibliothèques scolaires :
 - La wilaya d'Alger avec 613 bibliothèques pour 1.141 établissements scolaires, ce qui donne environ la moitié des établissements scolaires dépourvue de bibliothèques scolaires.

Même si Alger se situe en première position, avec une bibliothèque pour près de 2 établissements; dans le troisième cycle du fondamental, le ratio nombre

d'établissements par bibliothèque est supérieur à la moyenne nationale, soit 2,3 (national =1,3.)

- La wilaya de M'sila vient en deuxième position avec 328 bibliothèques pour 703 établissements scolaires, soit 1 bibliothèque pour 2,14 établissements.

- La wilaya de Bejaia vient en troisième position avec 311 bibliothèques pour 738 établissements scolaires, soit 1 bibliothèque pour 2,37 établissements

• Les wilayas qui ont le moins de bibliothèques sont celles qui ont une population et densité démographique faibles:

-La wilaya d'Illizi possède 10 bibliothèques pour 56 établissements scolaires, soit 1 bibliothèque pour plus de 5 établissements.

- La wilaya d'Adrar a 60 bibliothèques pour 325 établissements scolaires soit le même ratio qu'illizi.

Ces deux wilayas accusent un grand retard, et un effort de construction et d'ouverture de bibliothèques scolaires, devrait être déployé.

- La wilaya de Tindouf présente une situation particulière ; avec 25 établissements scolaires, elle dispose de 16 bibliothèques, soit un ratio d'une bibliothèque pour 1,6 établissements, supérieur au ratio national (1 bibliothèque pour 3 établissements).

▣ Au plan du fonds documentaire scolaire :

• Les wilayas qui en ont le plus grand nombre d'ouvrages sont : Alger, Tlemcen et Tizi-Ouzou en raison du nombre important des bibliothèques – avec respectivement 656.792 ouvrages, 384.862 ouvrages et 235.631 ouvrages.

Ces manuels représentent une quantité appréciable ; cependant, leur contenu doit être étudié et analysé, pour juger s'il correspond au niveau des élèves d'une part, et s'il s'adapte au programme scolaire, d'autre part.

Des constatations faites, il apparaît que le budget consacré à l'acquisition des ouvrages est très limité pour ne pas dire inexistant. Ce volet doit faire l'objet d'une attention particulière.

A ce titre, il y a lieu de se référer aux recommandations de l'UNESCO, lesquelles stipulent la nécessité de créer une bibliothèque scolaire et une salle de lecture pour chaque groupement d'habitants dont le nombre atteint 5.000 personnes, en plus d'une bibliothèque municipale suffisamment équipée, dont la superficie doit être au moins égale à 500m². Cette bibliothèque doit acquérir annuellement plus de 1.850 ouvrages, 480 CD et 36 revues périodiques. Elle doit comprendre, en outre, 119 places et être gérée par un bibliothécaire et un aide bibliothécaire. Ces conditions ne sont pas, encore, réunies en Algérie.

Qu'est ce qu'une bibliothèque scolaire ⁵?

La dénomination des bibliothèques diffère selon les lecteurs qui les fréquentent, les autorités qui les ont créées, les prestations fournies, et les objectifs qu'elles ne proposent d'atteindre. C'est ainsi qu'on distingue une diversité de bibliothèques. Chaque dénomination indique la fonction de la bibliothèque et les types de population qui la fréquente tels que : (la bibliothèque publique, la bibliothèque nationale, la bibliothèque officielle, les bibliothèques spécialisées, la bibliothèque scolaire, la bibliothèque universitaire...). La bibliothèque scolaire, relève des établissements scolaires et est rattachée directement à fonction d'enseignement. Par conséquent, elle constitue un type spécifique de bibliothèque et se distingue des autres bibliothèques dans ses missions et

⁵ : Centre National de Documentation Pédagogique : CNDP

objectifs, voire même dans la nature de ses acquisitions et dans les spécificités de ses lecteurs.

Le nom de la bibliothèque scolaire est devenu dans les usages contemporains, **un centre d'information** ; ce changement dans la définition de la bibliothèque scolaire est dû principalement à la multiplication des supports et des moyens d'enregistrement des connaissances qui sont conservés dans la bibliothèque au point où les moyens audio-visuels tels que les films, les bandes, les disquettes C.D rom etc...sont mis à la disposition des élèves, en même temps que les livres scolaires et parascolaires.

La relation organique entre la bibliothèque scolaire et les programmes, les matières et les méthodes offertes par l'école, fait de la bibliothèque un espace pour les élèves et les enseignants où tout un chacun tire profit des différents ouvrages édités ou inédits qui contribuent à la promotion de l'acte éducatif, la concrétisation de ses objectifs avec compétence, surtout lorsqu'ils sont exploités d'une manière appropriée par leurs usagers.

Le rôle de la bibliothèque scolaire dans la concrétisation des objectifs éducatifs :

La bibliothèque scolaire est considérée comme le moteur de l'acte éducatif ; la diversité de ses prestations et de ses objectifs à amener les experts et les spécialistes à les baptiser sous de nouvelles dénominations : « Centre et source du savoir, la bibliothèque globale ou centre d'information ...»

Quelles que soient les appellations, la position de la bibliothèque dans l'acte d'enseignement l'investit de missions et de sujétions qu'elle doit mener à bien dont on note :

- La dotation des élèves et des enseignants de sources d'information, tels que les différents ouvrages d'enseignement, les livres spécialisés et les livres techniques ;

- L'initiation des élèves à utiliser la bibliothèque, source d'information, et à développer leur savoir faire tel que la capacité d'identifier et de déterminer les informations et les modalités d'organisation des ouvrages ;
- L'apport d'une assistance particulière aux élèves doués et aux enfants déficients qui ont besoin d'une attention particulière de la part des enseignants ; la bibliothèque compense ce déficit grâce à ce qu'elle peut leur procurer ;
- La contribution à l'éducation sociale des élèves et leur inculquer les règles de morale et de bonne conduite tels que la solidarité, le respect du bien public et le respect de l'ordre public, des lois et règlements.

Pour ces considérations, la généralisation et la modernisation des bibliothèques scolaires au niveau des établissements d'enseignement sont devenues une nécessité impérieuse dictée par le développement en matière de technologie et d'éducation tels que l'instrument didactique ainsi que les moyens et les technologies utilisés pour la transmission du savoir aux élèves.

Aussi, la bibliothèque scolaire moderne est celle qui s'appuie dans l'accomplissement de sa principale fonction, sur la disponibilité de diverses sources d'information qu'elle acquies comme les livres, les périodiques, les instruments audiovisuels, les micro fiches, les CD, les réseaux d'information.... Ces sources variées qui se complètent, sont nécessaires pour le soutien et le renforcement de l'action éducative dans l'Ecole moderne.

2- Le financement du manuel scolaire.

L'Etat a consacré au système éducatif et de formation 27% du budget de fonctionnement et 9% du budget d'équipement durant la période (1970-1998).

Une lecture analytique des dépenses publiques, consacrées à l'enseignement, montre que leur part est très importante avec 74% de l'ensemble des ressources allouées au système éducatif dans son ensemble. Il est à noter une régression de la part des dépenses pour chaque élève en raison notamment de l'accroissement du nombre d'élèves et des contraintes financières.

Budgets de fonctionnement et d'équipement du ministère de l'éducation nationale dans le budget de l'Etat (millions de DA- prix courant)

Années	Budget de fonctionnement			Budget d'investissement			Total		
	Etat	Education	Part %	Etat	Education	Part %	Etat	Educat	Part %
1963	2 912,7	322,7	11,1	1 108,7	170,8	15,4	4 021,4	493,5	12,3
1980	27 715,8	4 955,2	17,9	23 122	231,5	1,0	50 837,8	5 186,7	10,2
1989	71 900	17 852,2	24,8	49 500	7 130	14,4	121 400	24 982,2	20,6
2000	965 328,2	132 753,2	13,8	290 239	22 005	7,6	1 255 567,2	154 758 ,2	12,3
2001	836 294,2	137 414	16,4	415 500	29 800	7,2	1 251 794,2	167 214	13,4

Source: Rétrospective Statistique 1962-2000- MEN- février 2000

Données statistiques de l'année 2000-2001- MEN

Les dépenses publiques du ministère de l'Education représentent, en 2001, près de 4% du Produit Intérieur Brut (PIB), en régression par rapport aux années précédentes(5,7% en 1993). Par rapport au budget de l'Etat, la part mobilisée pour les dépenses de ce secteur est de 13,4 % en 2001, alors qu'en 1989, elle représentait plus de 20%. Les dépenses publiques exprimées en dotation budgétaire moyenne par élève et par an sont de 17.000 DA (prix courant). A ce sujet, **en dinar constant**, les dépenses par élève, sur la base du seul budget de fonctionnement (85% en moyenne du budget global) ont connu une baisse constante, plus marquée dans le secondaire.

	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire
1993	3009	7138
1999	2633	5887

Le budget de fonctionnement du MEN a évolué, entre 1980 et 2001, en moyenne par an de 17,4%, soit au même niveau que celui de l'Etat (17 %). A partir des années 90, le budget de fonctionnement de l'éducation a commencé à baisser pour ne représenter que 13,8 % du budget de l'Etat en 2000 et 6,4% en 2001.

De même, la part destinée aux investissements du secteur de l'enseignement par rapport au budget d'équipement de l'Etat est passée de 14,4 % en 1989 à 7,2% en 2001. Cette situation s'explique en grande partie par l'application du programme d'ajustement structurel ; les recrutements d'enseignants ont été carrément suspendus et les efforts de construction des établissements scolaires ralentis.

La part de financement allouée au système scolaire, si elle est proche de celle observée en moyenne dans les pays développés, n'a cependant pas produit les mêmes résultats sur le plan des rendements et de l'efficacité dans le fonctionnement du système : fort taux de déperdition scolaire, faible taux de réussite aux examens.

2.1- Les subventions de l'Etat à la recherche pédagogique, la conception, la production et la distribution du manuel scolaire :

(en milliers de DA courant)

	IPN/INRE	ONPS	Total	Nombre élèves	Production en manuels scolaires	Subvention par élève (DA)	Subvention par manuel scolaire
1964	1 488	-	1 488	1 129 642	-	1,3	-
1971	10 862	-	10 862	2 078 361	3 252 252	5	3,3
1980	31 440	-	31 440	3 982 359	11 373 085	8	2,8
1991	39 000	175 000	214 000	6 364 732	20 023 000	34	10,68
1993	28 642	60 000	88 642	6 741 561	22 420 000	13	4
1998	29 190	60 000	89 190	7 435 858	14 990 000	12	6
1999	40 649	60 000	100 649	7 587 545	20 764 454	13,26	5
2000	47 643	60 000	107 643	7 661 023	20 859 000	14,05	5,16
2001	45 000	60 000	105 000	7 712 182	24 405 000	14	4,30
2002	40 000	60 000	100 000	7.868.000	20 228 000	12,7	5

Source : - Etat des lieux du secteur de l'éducation – MEN- avril 1998 ;Données statistiques-INRE-2002.Données statistiques ONPS-2002.Données statistiques de l'année scolaire 2000-2001, N° 39-DP-MEN

La plus importante subvention de l'Etat aux organismes de production du manuel scolaire a été enregistrée en 1990/91, date de création de l'ONPS et date de changement des programmes scolaires, avec un montant global de 214 millions de DA, dont près de 82 % pour l'ONPS. De plus, c'est durant cette

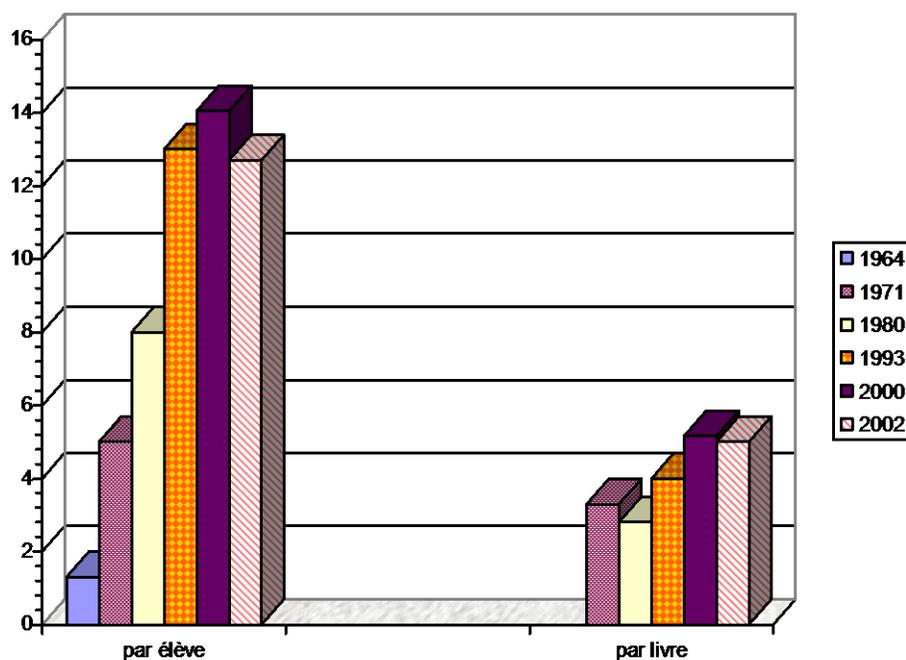
période (années 90) que la monnaie nationale a connu une importante dévaluation et que les prix des intrants (papier, encre ...) ont été multipliés par 10.

Après cette année, le budget accordé aux deux organismes, a connu une baisse pour se stabiliser autour des 100 millions de DA entre 1999 et 2002.

Depuis 1992/93, la subvention de l'Etat à l'ONPS revêt le caractère d'une subvention fixe de 60 millions de DA. Ce montant, jugé faible par rapport aux besoins, ne permet de payer que seulement 5% du prix de papier nécessaire à la production des manuels d'une année.

Par manuel scolaire, cette subvention, au titre du fonctionnement seulement, est passée de 3,3 DA en 1971 à près de 11 DA en 1991 pour se stabiliser à 5-6 DA durant les années 90 et 2000 (prix courant).

Le prix réel moyen du manuel scolaire a été estimé, en 2000, à 75 DA. Actuellement le prix du manuel scolaire varie de 80 DA à 150 DA.



2.2- Le prix du manuel scolaire.

La distribution du manuel scolaire en Algérie se fait en général par le système de vente en milieu scolaire, moyennant un coût qui est le prix de revient de sa production. De 1995 jusqu'à 1999, le prix moyen d'un manuel scolaire était de 65 DA ; il est passé en 2000, à environ 75 DA et ce pour raisons d'augmentation des frais et taxes douanières, de TVA...

Par ailleurs, l'ONPS a évalué le coût de 11 manuels de la 9^{ème} année fondamentale à environ 790 DA (soit 72 DA le manuel), alors qu'un manuel para scolaire de 3^{ème} AS, sciences, est vendu par les éditeurs privés à 530 DA.

D'après les estimations de l'ONPS, les prix de revient moyens des manuels scolaires par palier, seraient comme suit :

1 ^{er} palier du fondamental	=	220 DA
2 ^{ème} palier du fondamental	=	550 DA
3 ^{ème} palier du fondamental	=	780 DA
Enseignement Secondaire	=	1 200 DA

2.3- Les ménages et le prix des manuels scolaires.

La subvention de l'Etat dans le prix du manuel scolaire est insuffisante, ce qui laisse aux parents d'élèves la prise en charge des dépenses d'acquisition des manuels à chaque rentrée scolaire.

Or, combien coûteraient les manuels scolaires dans le cas d'une famille de 4 enfants scolarisés, avec un enfant par palier ?

Les dépenses supportées pour l'achat des manuels, à chaque rentrée scolaire, seraient de 2.750 DA, soit près de 38 % du SNMG (8000DA). A cela s'ajouteraient les fournitures scolaires, les cartables et les habits d'écoles (tablier, tenues de sport...).

Ainsi le maintien du taux de scolarisation à son niveau actuel, et le droit à chaque enfant de disposer de son manuel scolaire, impliquent que les pouvoirs publics continuent à apporter des aides aux populations démunies ; car les parents ne pouvant offrir les manuels à tous leurs enfants seront dans l'obligation de sacrifier un ou deux parmi eux; dans ce cas le choix du sacrifice est porté généralement sur la fille ou sur l'enfant qui est dans la classe supérieure (prix des manuels très élevés et l'enfant peut aider aux travaux de la famille).

Le désengagement de l'Etat du domaine de la production et de la diffusion du manuel scolaire ne devrait en aucun cas être total.

Pour faire face à cette situation, il serait utile de modifier le système de distribution actuel qui se résume à l'acquisition de manuels exclusivement à travers l'achat.

L'accès au manuel peut se faire de différentes manières, à savoir en système de vente ou de location ou de prêt, ceci en fonction des revenus des familles.

- La vente peut se faire au marché du manuel d'occasion ou vente en réseau de librairies ou vente directe (en milieu scolaire, sous forme de coopératives)
- La location peut se faire en location librement organisée ou dans le cadre d'un fonds de roulement ou en achat parallèle par les familles aisées.
- La gratuité s'effectue par des dons aux élèves ou bien en prêt gratuit ou en prêt avec caution.

Cependant, chaque système de distribution a ses avantages et ses limites. Une combinaison des trois modalités d'acquisition du manuel scolaire peut s'appliquer dans le système scolaire algérien.

III- Les besoins et l'offre actuels en manuels scolaires

1- Les besoins en manuels scolaires.

L'évaluation des besoins en manuels scolaires se fait par les responsables de l'éducation de chaque wilaya ; cette estimation n'est pas basée sur une méthode scientifique, elle est fonction du nombre d'élèves inscrit dans les établissements scolaires. Les besoins exprimés en manuels scolaires dépassent de loin les besoins réels. L'évolution des besoins exprimés se présente comme suit :

Années	Besoins	Stock	Production(*)
1990/91	30 687 000	10 664 000	20 023 000
1991/92	31 174 000	6 006 000	25 168 000
1992/93	30 993 000	8 573 000	22 240 000
1993/94	29 215 000	13 330 000	15 885 000
1994/95	27 489 000	13 000 000	14 489 000
1995/96	33 291 200	10 450 000	22 842 200
1996/97	22 644 000	15 450 000	7 170 000
1997/98	22 521 000	11 490 000	14 990 000
1998/99	27 143 000	6 378 600	20 764 400
1999/00	29 862 300	9 013 300	20 849 000
2000/01	32 264 000	6 859 000	25 405 000
2001/02	29 802 700	9 574 700	20 228 000
2002/03(**)	29 434 200	9 562 700	19 871 500

(*) y compris les cahiers de classe et le Coran,

(**) prévisionnels ; Source: ONPS – juillet 2001

Des quantités très importantes de manuels scolaires sont retournées chaque année à l'organisme de production, à savoir l'ONPS, d'où des dépenses supplémentaires de frais de transport et gaspillage dans le cas où les programmes seraient réaménagés etc.

Le programme détaillé de production au titre de l'année 2001-2002⁶ est illustré dans le tableau suivant :

⁶ La répartition, par cycle, des besoins, du stock et de la production pour l'année 2000-2001 a été calculée sur la base de celle de l'année 1998-99, communiquée par l'ONPS.

	Besoins exprimés en 2001-02	Stock inventorié en juin 2001	Production programmée
Premier palier	10.283.330	2.330.140	7.727.770
2 ^{ème} palier	7.169.400	3.008.710	4.201.000
3 ^{ème} palier	5.825.910	2.291.340	3.594.380
Secondaire général	3.924.060	1.944.510	2.104.850
Total	27.202.700	9.574.700	17.628.000
Registre des correspondances	2.600.000	-	2.600.000

Source : Office National des Publications Scolaires (ONPS)

Cette quantité considérable de manuels scolaires reflète l'augmentation des établissements scolaires qui accueillent plus de 7,8 millions d'élèves, ce qui montre l'importance du marché algérien à absorber la quantité de manuels scolaires du secteur public, auxquels s'ajoutent les productions du secteur privé, par la réédition du manuel scolaire existant ou par la production du manuel scolaire d'appoint, à savoir le manuel de vulgarisation scientifique du programme scolaire ou les manuels de lecture générale, et en particulier les manuels concernant la littérature des jeunes.

2- L'offre en manuels scolaires :

2.1- La production du manuel scolaire.

L'Algérie dispose d'installations importantes en matière de production de manuels scolaires.

Ces capacités de production qui répondent aux normes de qualité internationales, prennent en charge toutes les étapes du processus de mise à la disposition de l'élève du manuel scolaire : conception, production et diffusion.

Ainsi, le nombre de titres produit par l'ONPS en 2000 s'élève à 154, avec une production de 13 titres pour le 1^{er} palier d'enseignement, de 31 titres pour le

2eme palier, de 37 titres pour le 3eme palier et de 3 titres pour l'enseignement secondaire.

L'ONPS est un organisme assujetti d'une mission de service public, à savoir rendre disponible le manuel scolaire sur tout le territoire national, en début d'année scolaire et au prix le plus accessible possible.

Il est aussi tenu par son statut, d'établissement public à caractère industriel et commercial, de veiller au maintien de ses équilibres financiers qu'il recherche à travers la production de manuels para scolaires, des cahiers de l'élève, des registres de correspondance etc.

La production de manuels scolaires est assurée par les trois unités de production suivantes :

- Le complexe El Achour : c'est le plus important site de production, il date de 1986 et dispose de moyens de production considérables et entièrement intégré (de la photosynthèse à la reliure).

Ce complexe dispose d'une chaîne de reliure entièrement automatisée pour les ouvrages cousus et cartonnés, pouvant réaliser des agendas, registres, manuels de cuisine, dictionnaires ... de très bonne qualité et dans des délais record.

Il existe aussi, une unité complète d'impression en braille permettant de réaliser des ouvrages pour non voyants.

A ce titre, le Coran en braille et certains manuels des classes de 4AF, 5AF, 6AF, 7AF, 8AF et 9AF ont été produits.

- L'unité auxiliaire de Belouizdad date de la période coloniale, mais continue à réaliser des manuels piqués et brochés ainsi que des revues et documents multiples.
- L'atelier Zighout -Youcef dispose d'une machine auto bobine assurant la réalisation d'imprimés informatiques de différents formats (listing).

Outre les travaux d'imprimerie traditionnels, l'ONPS dispose d'une chaîne de presse permettant un traitement des couleurs d'une grande précision, à savoir la photocomposition, la sélection de couleurs, le flashage. Le personnel de l'ONPS est de l'ordre de 1400 travailleurs.

L'ONPS produit annuellement 20 à 25 millions d'ouvrages, dont près de 18 millions de manuels scolaires, tous paliers et titres confondus.

Pour l'année 2002/2003, le programme de production est évalué à 20.003.000 d'exemplaires d'ouvrages, répartis comme suit :

1^{er} palier : 7.508.000

2^{ème} palier : 6.183.000

3^{ème} palier : 3.233.500

Secondaire : 438.500

Les Carnets de correspondance : 1.640.000

Le Coran : 1.000.000

Evolution de la production(*) des manuels scolaires

Années	Enseignement 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle	Enseignement 3 ^{ème} cycle	Enseignement secondaire	Total Général
1970/71	2.459.786	792.466	-	3.252.252
1979/80	7.301.425	2.986.553	1.085.107	11.373.085
1990/91	14.552.000	10.535.000	6.192.000	31.279.000
1991/92	12.277.310	8.776.190	4.114.500	25.168.000
1999/00	11.809.000	3.731.000	2.179.000	17.719.000
2001/02	11.922.770	3.594.380	2.104.850	17.628.000
2002/03(1)	13.691.000	3.233.500	438.500	17.363.000

(*) Il s'agit uniquement de manuels scolaires.

(1) productions prévisionnelles données par l'ONPS lors de l'audition ;

Source: Rétrospective statistique 1962-2000-MEN- février 2000 ; Données de l'ONPS pour les années 2001 et 2002

Il y a lieu de signaler qu'en 1990/91 et 1991/92, l'importance de la production de manuels s'explique par la mise en œuvre de nouveaux programmes d'enseignement dans certaines disciplines exigeant de nouveaux manuels.

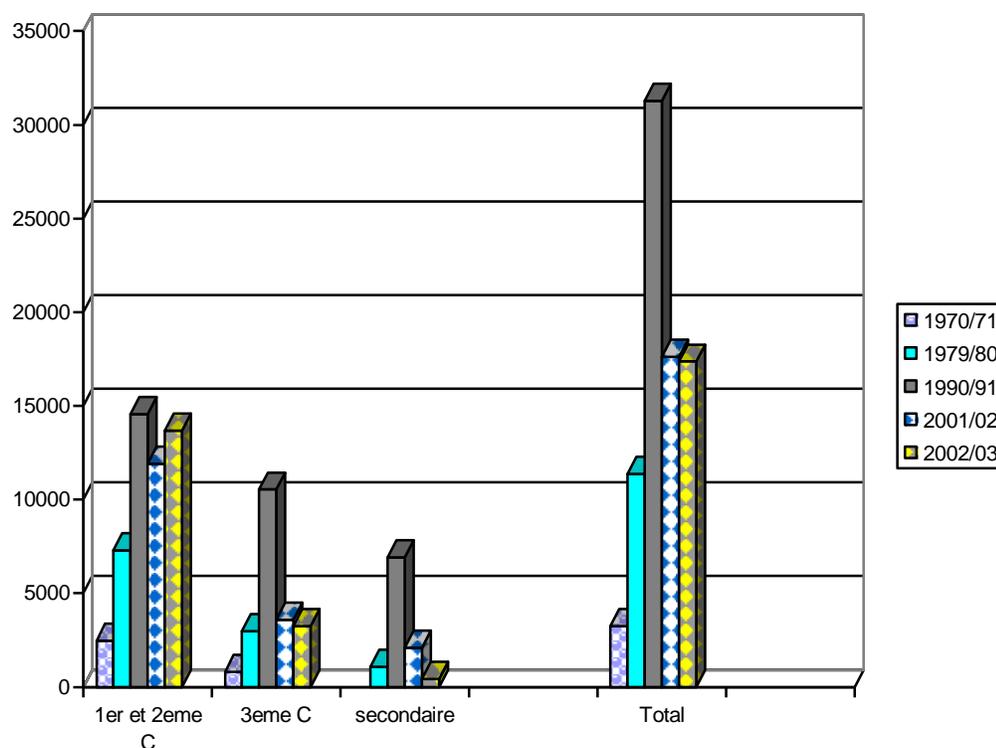
Pour les autres années, la baisse de la production est le résultat de deux facteurs essentiels :

- récupération des manuels déjà utilisés par des frères, sœurs, voisins amis...ou achat en occasions de manuels, à des prix abordables, ce qui diminue les besoins potentiels exprimés par le MEN ;
- la non distribution de l'ensemble des manuels produits entraîne le stockage d'une importante quantité de manuels pour l'année d'après.

Ainsi, au lieu de produire la totalité des besoins potentiels, l'ONPS ne réimprime que ce qui manque, d'où une baisse de production d'une année à l'autre.

A titre indicatif, en 1995/96, les besoins potentiels ont été estimés par le Ministère de l'Education Nationale à 33.291.200 manuels scolaires; comme il existait un stock de 10.450.000 manuels de l'année d'avant, l'ONPS n'a produit que la différence, soit 22.842.000 manuels scolaires.

Cette situation s'est répétée chaque année, surtout que les programmes scolaires et les contenus des manuels n'ont pas connu de modifications.



2.2- L'édition et l'impression.

Le travail de l'éditeur⁷ comprend divers aspects techniques, comme le choix du papier, le type de caractères, le procédé d'impression et, bien entendu, le volume du tirage, qui conditionnent la qualité et le prix du livre. L'édition de manuels scolaires est spécialisée, en ce sens que la durabilité et le prix comptent

⁷ Ph.G.Altbach : problèmes clés du manuel scolaire

davantage que la nouveauté de la conception esthétique. En outre, il faut satisfaire à la fois aux impératifs que posent les manuels eux-mêmes, les intentions pédagogiques et les facteurs traditionnels de la conception graphique. Le choix du papier, l'impression des illustrations en couleurs, le type de reliure, tout compte dans le prix et contribue à faire que le livre soit plus ou moins attrayant. Rassembler tous les éléments d'information nécessaires pour prendre ces décisions, souvent complexes, suppose de grandes compétences techniques que l'éditeur doit être en état de fournir.

L'édition de manuels scolaires est réalisée en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale qui désigne les commissions habilitées à concevoir les ouvrages scolaires conformément aux programmes.

Deux remarques importantes sont à signaler :

- L'ONPS participe dans les processus éditorial en recevant les manuels, il prend en charge toutes les opérations de pré-impression, comme la photocomposition, la photogravure, épreuves et correction qui font partie de l'édition.
- L'ONPS, eu égard aux nouveaux impératifs de l'ouverture du marché du manuel scolaire, a installé, depuis 2001, une commission chargée de la lecture, et l'évaluation de tous les ouvrages scolaires et parascolaires, didactiques et pédagogiques, afin de se préparer à l'édition scolaire. Il y a lieu de rappeler que conformément à leurs attributions, l'INRE et l'ONPS, sont habilités à procéder à des éditions de manuels scolaires.

2.3 - La disponibilité du manuel scolaire :

La distribution du manuel scolaire est un aspect essentiel d'une politique de production. En effet, il ne suffit pas de produire de bons ouvrages s'ils ne sont pas distribués en temps nécessaire, même dans les écoles les plus éloignées.

Pour assurer la distribution de manuels scolaires, l'ONPS dispose de 28 camions de gros tonnage qui sillonnent tout le territoire national et acheminent les produits vers les structures de distribution au niveau des wilayas. Ainsi, on comptabilise 4 centres régionaux et 48 centres de wilaya de distribution et de documentation pédagogique - les CRDDP- chargés de la mission de distribution des ouvrages produits par l'ONPS. C'est auprès de ces centres que les établissements scolaires doivent s'approvisionner en manuels scolaires.

Il ressort des statistiques actuelles que le réseau de distribution du manuel scolaire est très vaste. Ces manuels qui nécessitent outre leur disponibilité en même temps et dans des milliers de points de vente, doivent être cédés à des prix soutenus, car la décision de rendre l'enseignement obligatoire doit tenir compte de la capacité de l'élève à acquérir les moyens didactiques.

Malheureusement, tous les produits éprouvent énormément de difficultés avant leur arrivée entre les mains des consommateurs quel que soit le lieu de la demande, dysfonctionnements qui alimentent un marché parallèle et jettent un discrédit sur l'Ecole.

Si au niveau du 3^{ème} cycle fondamental et du secondaire, l'opération de distribution ne pose pas de grands problèmes, ces établissements disposent d'un budget à cet effet, dans le 1^{er} et le 2^{ème} paliers fondamental, la question de l'acheminement jusqu'à ces établissements demeure souvent posée ; les écoles primaires n'ont pas de budget de transport, et conformément à la

réglementation en vigueur, cette opération est à la charge des collectivités locales, plus précisément des communes.

Par manque de moyens pour la majorité des communes du pays, l'obligation est donnée aux CRDDP d'assurer le transport et la livraison jusqu'aux établissements scolaires.

Dans plusieurs wilayate, la dotation des écoles primaires en manuels scolaires est effectuée par le biais des écoles fondamentales.

Outre ce réseau de distribution, et dans le but de rendre le manuel scolaire disponible hors des écoles et durant toute l'année scolaire, l'ONPS a accordé, dès 1992, des agréments à des libraires privées et a ouvert 17 points de vente relevant des CRDDP des wilayas, leur permettant de vendre ses produits. Jusqu'à la fin 2001, le nombre de libraires privés agréées s'élève à 564.

En raison de l'importance des moyens matériels, humains et financiers nécessaires à la mise en place d'un tel réseau de distribution, la part de la marge de distribution dans le prix de vente est très élevée, environ 30% .

La distribution de manuels scolaires s'effectue à partir d'Alger dans la mesure où toutes les unités de production y sont localisées. Cependant, le prix de vente d'un même titre et même niveau est pareil dans tous les établissements scolaires et sur tout le territoire national.

Si l'ONPS maintient son équilibre financier avec un prix de vente identique, c'est parce qu'il utilise ses propres moyens de transport, et que le coût de transport est réduit par les quantités importantes de manuels distribués.

Ainsi, comme déjà signalé, le manuel doit être disponible avant le début de l'année scolaire et remis à l'élève avec les autres documents administratifs le

jour de la rentrée. Pour assurer la distribution du manuel scolaire, la mise en place par l'Etat d'une organisation rigoureuse et des moyens performants, à travers les institutions régionales et locales (Wilaya, daïra, commune), en collaboration avec les Ministères en charge de l'Education, de l'Intérieur et du Transport, s'impose.

L'ensemble des conditions de bonne distribution du manuel scolaire appelle la prise en considération d'un ensemble de conditions :

La distribution doit se faire, dans toutes les écoles, la veille de la rentrée scolaire.

- Le manuel doit être remis aux élèves durant la première semaine de la rentrée scolaire.
- Pour une bonne distribution, il faut disposer d'un parc roulant important pour le transport du manuel, de mobiliser toutes les potentialités nationales.
- Il faut disposer tout au long de l'année d'une quantité de manuels qui n'obéit pas aux critères précités, et qui doit constituer une soupape de sécurité. Les élèves peuvent en disposer à tout moment notamment ceux qui ont égaré leurs manuels pour diverses raisons.

Ces considérations nécessitent le renforcement par l'Etat d'une politique rationnelle, à même de permettre une distribution équitable du manuel à travers le territoire national, en mettant en place des mécanismes efficaces pour atteindre les points les plus éloignés du territoire national, au moment opportun et en appliquant les mêmes tarifs accessibles à tous les enfants scolarisés.

- Vente, facturation et restitution de manuels scolaires

L'opération vente se déroule à l'intérieur des établissements scolaires dès la rentrée et suivant la formule dépôt – vente.

La mission vente de manuel dans les collèges et lycées relève de la responsabilité des intendants; cette opération dure quelques jours, en début de chaque année.

Concernant les écoles primaires, les manuels sont acheminés dans un établissement scolaire, au choix de l'inspecteur de la circonscription pédagogique, puis répartis dans toutes les écoles de la circonscription. Cependant, les responsables des écoles peuvent s'approvisionner auprès d'une antenne de vente du CRDDP.

Après l'achèvement de l'opération vente qui dure tout le trimestre (de septembre à décembre), un rapprochement est effectué avec la direction du CRDDP qui facturera les manuels vendus et procédera à la restitution des invendus.

Les librairies privées agréées et les points de vente de l'ONPS continuent la vente durant toute l'année. Il y a lieu de signaler que 3% des manuels scolaires vendus restent dans les établissements scolaires sous forme de réserve.

IV- Le manuel scolaire adapté et spécifique :

On entend par expressions « adapté » et « spécifique » , les manuels scolaires ayant un contenu pédagogique spécifique qui reflète des programmes scolaires et des connaissances scientifiques conçus selon un style et des méthodes précises destinées à une catégorie d'élèves bien déterminée, ou à une catégorie d'élèves qui n'ont pu suivre normalement leur scolarité, dans les délais prescrits pour divers motifs. A cet effet, il y a lieu de signaler deux catégories sociales.

1- Les handicapés :

Si le handicap entraîne l'incapacité du handicapé à s'intégrer d'une manière appropriée avec les autres individus ou avec l'environnement social, économique et culturel, l'objectif essentiel des programmes d'enseignement spécifique et adapté consiste à apprendre au handicapé à assimiler les méthodes d'adaptation et d'autonomie vis-à-vis de son environnement.

Population handicapée par nature de handicap et sexe : en milliers

		Nature du handicap							Total
		Moteur	Auditif	Visuel	Mental	Multiple	Maladie Chronique	Autres Handicaps	
Garçon	NBR	149	40	87	92	42	250	194	854
	%	17,43	4,68	10,18	10,72	4,96	29,32	22,71	100
Filles	NBR	77	24	60	47	35	263	230	736
	%	10,48	3,26	8,16	6,51	4,72	35,65	31,21	100
Total	NBR	226	64	147	139	77	513	424	1590
	%	14,21	4,02	9,25	8,77	4,85	32,25	26,65	100

Source : ONS ; Statistiques Générales de l'année 1998; Résultats du Sondage 1/10, Bulletin Statistique n°80.

Le nombre relativement important de la population handicapée recensée en 1998, estimée à 1.590.466 handicapés, soit un taux de 5,43% de la population totale résidente (voir tableau ci-joint), constitue une catégorie de population, dont la prise en charge nécessite des conditions et des mesures adaptées, telles que contenues dans la loi N°2002/09 du 8 mai 2002, relative à la protection des personnes handicapées, notamment en matière d'outils pédagogiques.

En effet, un nombre important d'enfants handicapés moteurs, mentaux, sensoriels éprouvent un besoin particulier tant en matière d'enseignement et de formation, qu'en matière d'emploi et de protection sociale.

Population handicapée scolarisable, concernée par le manuel scolaire spécifique

Groupes d'âge	Moteur	Auditif	Visuel	mental	Total
5-9 ans	9 102	3 731	6 811	6 391	26 035
10-14 ans	12 782	5 072	9 634	10 582	38 070
15-19 ans	15 798	4 967	9 214	13 049	43 028
Total	34 666	13 770	25 659	30 002	104 097

Source : RGPH 1998, résultats du sondage au 1/10ème, collections statistiques N°80- ONS

La population handicapée, en âge de scolarisation et nécessitant des manuels scolaires spécifiques, représente environ 6,5 % de l'ensemble des handicapés. Le nombre de handicapés inscrits dans des établissements spécialisés est d'environ 9100 élèves, soit 8,7% de l'ensemble des handicapés scolarisables.

Sur les 104.100 handicapés de 5-19 ans, près de 62 % sont dans la tranche d'âge 5-14 ans, dont la scolarisation est obligatoire. Ce qui montre l'importance des efforts à fournir pour satisfaire cette population en manuels scolaires.

La réalité vécue confirme la non existence de manuels scolaires conformes aux normes scientifiques et pédagogiques et propres à cette catégorie de la société, excepté quelques tentatives visant à mettre en place la méthode «Braille », et ne couvre pas les besoins nécessaires à travers le territoire national.

Aussi, devient-il nécessaire de réhabiliter cette catégorie de la société, et de la pourvoir en opportunités et en instruments pédagogiques et de formation,

notamment le manuel scolaire adapté et spécifique à même d'aider le handicapé et lui permettre son inclusion totale aux plans, social, économique et culturel.

Evolution de la population handicapée scolarisée dans les structures spécialisées par type de handicap

Etablissement	1998			1999			2000		
	Nbre	Capacité	Effectifs	Nbre	Capacité	Effectifs	Nbre	Capacité	Effectifs
Ecoles de jeunes sourds (E.J.S)	30	4.060	3.327	30	4 160	3 276	30	4 160	3 282
Ecoles de jeunes aveugles (E.J.A)	14	2.050	1.184	15	2 255	1 143	15	2 255	1 208
Centres Médico – Pédagogiques pour Handicapés Mentaux (CMPEIM)	57	5.170	4.610	57	5 160	4 588	58	5 160	4 474
Centres Médico-Pédagogiques pour Handicapés Moteurs (CMPHM)	3	310	204	03	320	125	03	320	125
Total	104	11590	9325	105	11895	9132	106	11895	9089

Source : « Annuaire Statistique 1998 » DAS- MTPS - Juin 2000. « Annuaire Statistique 1999-2000 »-DEP- MTPS- février 2002

2- Les analphabètes :

La déficience en matière d'enseignement calculée par rapport au taux des adultes illettrés (10 ans et plus) constitue un des indices de pauvreté humaine pour les pays en développement. La lutte contre ce fléau est considérée comme l'une des priorités de toute politique éducative adoptée par les autorités en place dans toute société.

Les données disponibles indiquant le taux d'analphabétisme parmi la population algérienne dont l'âge est égal ou supérieur à 10 ans, sur la base des résultats du recensement générale.

Evolution du taux d'analphabétisme par sexe

	1966	1977	1987	1998
Hommes	62,30	48,20	30,75	23,65
Femmes	85,40	74,30	56,66	40,27
Total	74,60	58,10	43,62	31,90

Source : RGPH-1966-1977-1987-1998.

Le taux d'analphabétisme, en 1998, est évalué à 31,9% ce qui représente 7.112.291 personnes. Il a connu une régression sensible de 11,7 points par rapport à 1987.

La régression du taux d'analphabétisme durant cette période s'explique par la généralisation de l'enseignement au profit des enfants en âge de scolarité. Cette tendance à la baisse ne prend pas en compte le nombre élevé des déperditions scolaires, qui peuvent être à l'origine d'un néo illettrisme qui conduit à l'ignorance.

Néanmoins, le taux global de 1998 est relativement élevé, comparativement au taux moyen mondial d'analphabétisme qui se situe à 20 % de la population du globe.

La répartition par sexe montre que le taux d'analphabétisme est près de deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes ; en revanche, on enregistre pour celles ci un rythme de régression plus rapide avec 16,4% sur la période 1987-1998.

Selon la distribution géographique, l'analphabétisme touche surtout les zones éparses (51,5%) et les zones d'agglomération secondaires (34,9 %).

Les centres urbains et chef lieu de wilaya regroupent un peu plus de 25 % de l'ensemble des analphabètes.

Les données du RGPH de juin 1998 sur le niveau d'instruction de la population résidente âgée de 6 ans et plus, présentent la situation suivante :

Les effectifs des personnes illettrées sont évalués à 7 625 270, soit une proportion de 30,1 % de la population totale.

Par sexe, nous constatons que le taux d'illettrisme chez les femmes est plus élevé que chez les hommes, soit 40,27% contre 23,27%.

Leur distribution géographique se caractérise par des disparités relativement importantes. Paradoxalement, il s'avère que 53% de cette population habitent dans les zones agglomérées chef lieu de wilaya, près de 31 % dans les zones éparses et seulement 16 % dans les zones agglomérées secondaires. .

L'examen du taux des « illettrés », fait apparaître un fossé entre l'apprentissage qui exige un niveau déterminé d'enseignement et l'emploi qui exige un niveau d'apprentissage et de formation. Ceci conduit inéluctablement à un déséquilibre entre l'école et les changements imprévisibles dans la production et au sein de la société : c'est-à-dire l'absence d'équilibre entre le produit de l'école et les besoins de la société.

Face à ce phénomène et aux défis du 21^{ème} siècle, annonçant un lendemain sans place pour les ignorants, la lutte contre l'analphabétisme doit être au cœur des préoccupations de toutes les parties concernées, par la mise à disposition de tous les moyens et instruments didactiques. Le manuel d'enseignement spécifique à cette catégorie, peut être considéré comme l'instrument le plus important d'enseignement et d'apprentissage.

Ceci ne peut se concrétiser que si les institutions concernées, la société civile notamment les associations, et les collectivités locales conjuguent leurs efforts en vue de préparer le terrain et surmonter toutes les difficultés matérielles qui, souvent, découragent les personnes ciblées par ce type d'enseignement et d'apprentissage.

Dés lors que l'alphabétisation concerne une catégorie de citoyens âgés de 17 ans et plus, la fonction d'écriture, d'élaboration et de confection du manuel d'enseignement doit être confiée à des experts en la matière.

V- Les principales contraintes actuelles :

La production du manuel scolaire se heurte, à l'heure actuelle, à de nombreux écueils et pressions dont il convient d'en signaler quelques-unes dans 2 domaines :

- L'un est relatif à l'insuffisance et l'inadaptation des textes réglementaires
- L'autre est relatif à l'absence de guides de référence.

1- Insuffisance et inadaptation des textes réglementaires :

Le manuel scolaire nécessite des textes législatifs et réglementaires qui fixent le cadre de sa conduite et de son évolution. Nous pouvons noter à ce sujet :

- l'inadaptation de textes régissant le manuel scolaire.
- L'absence d'efficacité dans l'application du cadre réglementaire pour une meilleure coordination entre les Directions de l'Education, l'Institut Pédagogique National et l'Office National des Publications Scolaires en matière de détermination des besoins nécessaires dans le domaine de l'édition et de la réédition.

- Les changements multiples et fréquents dans les contenus des programmes (leur allégement, leur révision et leur classification.)

2- Absence de guides de référence :

Le guide constitue l'instrument le plus important pour expliquer l'usage du manuel scolaire. A ce sujet, nous notons l'absence :

- d'un guide général qui fixe les exigences pédagogiques relatives à la confection du manuel scolaire, et qui sert de cadre de référence pour les auteurs.
- d'un guide spécial pour la révision du manuel scolaire conforme aux spécialités et aux niveaux d'enseignement.
- d'un cahier de charges fixant les spécifications techniques et esthétiques pour la production du manuel scolaire.
- et la faiblesse de facteurs matériels incitatifs pour mobiliser les compétences et améliorer la production.

En outre, les lacunes constatées en matière d'impression du manuel sont dues également aux compétences humaines formées selon des méthodes traditionnelles et sur le tas et qui ne maîtrisent pas encore la technologie moderne, ce qui engendre des arrêts fréquents des imprimeries.

VI- Politique du manuel scolaire dans certains pays.

Dans la majorité des pays, le choix du manuel scolaire n'est pas du ressort de l'enseignant comme c'est le cas en France par exemple.

Il existe, dans certains pays, une libre concurrence entre les éditeurs privés ; cependant, l'édition et la publication du manuel scolaire est soumise à

l'approbation du Ministère de l'Education Nationale comme en Islande, au Japon, au Canada, aux Etats-Unis d'Amérique (dans 21 Etats), en Allemagne et au Portugal.

Dans d'autres pays, l'Etat exerce un contrôle sur tout le processus d'édition comme c'est le cas de la Tunisie, la Chine et les pays de l'ex Europe de l'Est.

La politique du manuel scolaire se présente, dans certains pays, comme suit.

1- En Tunisie :

L'Etat contrôle entièrement l'édition des manuels scolaires et des guides méthodologiques.

- Il établit une liste officielle périodique de Manuels scolaires(MS) et Guides du Maître(GM),
- élabore des cahiers de charge,
- lance les appels d'offres,
- évalue et donne l'agrément avant l'autorisation d'utilisation,
- produit, édite, et distribue les MS et GM à travers l'INP.

Le Ministère en charge de l'éducation peut charger des commissions d'élaboration spéciales (sans appel d'offres) lorsque :

- le nombre de soumissionnaires à l'appel est inférieur à 3,
- la qualité des offres ne satisfait pas aux exigences,
- le nombre des soumissionnaires retenus est inférieur à 2,
- des conditions imprévues imposent des réarrangements de programmes ou de réorganisation de l'enseignement.

- Les droits d'auteurs : Le cahier de charges définit les droits d'auteurs ainsi que le prix d'encouragement attribué par la commission d'approbation. Les auteurs des projets, admis pour l'édition, cèdent leurs droits au profit de l'INP. Ce dernier leur verse une récompense collective globale équivalente à un salaire brut de PES allant de 1 à 3 années. Les auteurs perçoivent 70% de la récompense durant la première année de son utilisation, le reste leur est versé après les corrections nécessaires et les réimpressions, le cas échéant.
- La Commission d'approbation, dont les membres sont désignés par le Ministre, est chargée d'évaluer les soumissions selon les étapes consignées dans le cahier de charges. Elle propose les réarrangements qu'elle juge nécessaires pour améliorer le projet classé premier ; elle peut également fusionner deux projets dans le même, après accord des auteurs. Elle peut proposer 2 prix d'encouragement à la faveur des projets classés en deuxième et troisième position. Le premier varie entre 20 et 25% du montant des droits d'auteurs, le deuxième prix varie entre 10 et 15%.
- Le fonds d'encouragement à la production pédagogique : Les droits d'auteurs, les prix d'encouragement ainsi que la rémunération des membres de la commission d'homologation sont versés par un fonds spécial d'encouragement à la production pédagogique. L'INP est l'unique acquéreur des droits d'auteurs. Les moyens didactiques parascolaires (annales, exercices...) sont édités par les sociétés privées après homologation par l'INP.

2- En France :

En France, il n'existe aucun organe officiel d'habilitation ou d'homologation des manuels scolaires ou parascolaires. Les auteurs sont des enseignants. Ce sont les éditeurs qui choisissent leurs auteurs et réciproquement. Entre les éditeurs privés s'exerce le jeu de la libre concurrence. Le Ministère de

l'Education Nationale ne peut intervenir qu'en vertu de la loi de 1850/1880 (loi Faloux) pour interdire les manuels « contraires à la morale, à la Constitution et aux lois.» Dans les faits cette censure n'a frappé qu'une seule fois (1945).

3- Au Canada :

Dans la province du Québec, le Ministère de l'Education promulgue officiellement les programmes d'études et établit un calendrier pour leur implantation progressive. La direction des ressources didactiques (sous structure du MEQ) définit les exigences pédagogiques et techniques pour l'élaboration des manuels et les publie sous forme de guide général. Les directions de programmes collaborent avec le Bureau d'Approbation des Moyens Didactiques pour élaborer les guides spécifiques aux disciplines. Le guide général et les guides spécifiques sont un cadre de référence pour les éditeurs, les auteurs et les évaluateurs des manuels scolaires. Les manuels scolaires prévus pour l'enseignement primaire et secondaire doivent obligatoirement recevoir l'approbation du Ministère de l'Education.

Deuxième partie : Perspectives et recommandations

I- Les pré requis du manuel scolaire :

1- L'importance du contenu du manuel scolaire.

La production et la forme du manuel scolaire sont des facteurs pour attirer l'élève, consacrer ses vocations, créer le besoin du manuel, et ancrer la tradition de la lecture qui peut, à elle seule, prévenir le retour à l'illettrisme.

Sur un autre plan, le contenu du manuel reflète, sans exagération, son esprit et son essence ; il doit présenter un ensemble de connaissances, de savoir et de valeurs à inculquer à l'élève. A charge pour ce dernier de les assimiler et de s'en servir comme base pour bâtir son avenir.

Le contenu du manuel scolaire repose sur les programmes scolaires et les informations scientifiques sous forme de volets précis, contenant un ensemble de données, de connaissances, d'images et de cartes géographiques...

Aussi ce contenu nécessite-t-il une attention particulière de la part de chercheurs et de spécialistes en sciences de l'éducation, en psychologie, en sociologie, en histoire de l'Algérie, ainsi que dans d'autres spécialités afin de contribuer à la formation d'un individu imprégné de valeurs scientifiques et de connaissances, reflétant les aspirations de la société ; en outre, la prise en considération d'autres facteurs tels l'environnement, l'âge, les étapes de formation, la méthode utilisée, les moyens d'illustration, est nécessaire.

Au vu de l'importance stratégique du sujet, il convient d'organiser des concertations et des rencontres entre l'ensemble des acteurs et experts tels les

éducateurs, les pédagogues, les psychologues et les scientifiques, les praticiens tels les inspecteurs et les enseignants et les parents d'élèves.

Il convient aussi d'inscrire le contenu du manuel scolaire dans un cadre stratégique défini par l'Etat, après consultation des experts, cités précédemment. Leur participation dans la clarification d'une vision qui définit les perspectives ; ceci s'exprime à travers une politique de formation dans les différents domaines, selon des approches qui répondent aux attentes sociales actuelles et futures. Dès lors, il est clair que l'Etat doit jouer le rôle qui lui est dévolu dans ce domaine et ne pas se désengager de ses responsabilités. Ainsi, le manuel scolaire, outil important dans l'expression des choix futurs, des spécificités de la Nation et de la souveraineté, permet d'ouvrir des espaces dynamiques, ouverts aux évolutions.

D'une manière générale, il constitue un moyen d'expression des spécificités du peuple, du pays et véhicule les connaissances, les sciences et les technologies humaines les plus récentes.

Le contenu du manuel scolaire se doit d'être un reflet fidèle et crédible de la réalité de la société, sur le plan des valeurs et des principes, et un outil efficace d'éducation des générations dans le cadre de l'héritage culturel et moral de la société. Il doit tendre à enraciner les idéaux et les valeurs humaines et scientifiques chez les jeunes et à s'éloigner des méthodes d'enseignement traditionnel démunies de valeurs morales et éducatives.

A ce propos, notons ce qui suit :

1.1- L'enseignement et la culture.

La lecture des programmes éducatifs à travers les manuels scolaires indique qu'ils se concentrent sur l'accumulation des aspects scientifiques et techniciens dans les différentes spécialités, alors qu'ils marginalisent les contenus relatifs aux valeurs humaines, ce qui a conduit à la réduction des activités culturelles au niveau des institutions spécialisées.

Le principal objectif de l'action éducative est de former un homme qui ne se limite pas à apprendre et à retenir uniquement, mais qui développe un esprit critique libre et capable de faire face aux réalités actuelles, fier de son patrimoine et de sa civilisation, et en mesure de s'adapter et d'agir sur les autres cultures. Le citoyen doit participer, à travers cette action éducative, à la construction d'un ensemble culturel moderne qui réconcilie authenticité et modernité, objectif difficile dans un monde caractérisé par les mutations scientifiques et technologiques.

L'absence avérée d'éléments culturels profonds dans les programmes éducatifs, a conduit à la formation de diplômés porteurs de titres mais incapables de discerner la réalité et les exigences de la vie et de la société. Tout ceci a généré de nouveaux glissements et le retour vers l'analphabétisme (l'illettrisme) qui paralysent la réflexion et handicapent l'imagination novatrice et constructive. De même ils entravent le réflexe du comportement civilisé, considéré comme l'instrument de nouvelles mentalités et une source dynamique de changement, d'innovation et de liberté, car la culture est, pour les sociétés, une source d'énergie et d'inspiration.

1.2- L'enseignement et la lecture publique.

Si l'enseignement et la culture sont inséparables par le rôle qu'ils jouent dans la valorisation des ressources humaines - donc la promotion de l'homme et de la société- l'interaction entre ces deux éléments est absente dans le déroulement de l'opération d'enseignement, et dans son outil essentiel qu'est le manuel scolaire.

Cette lacune est à combler pour assurer la coordination et une coopération entre les institutions chargées du domaine culturel. L'espace privilégié, pour fournir ces moyens et combler le vide culturel, est certainement la bibliothèque qui favorise la lecture publique ; mettre le manuel entre les mains de l'élève est plus instructif et utile que de stocker le contenu de plusieurs pages dans sa mémoire.

Ainsi, promouvoir la lecture publique, développer et améliorer le manuel scolaire d'appoint - en harmonie avec les exigences du programme éducatif et l'élargissement des horizons de l'élève vers des lectures de soutien - et transformer les bibliothèques en un espace scolaire complémentaire sont des actions de consolidation et de renforcement de l'éducation et l'enseignement.

2- Le manuel scolaire d'appoint.

La disponibilité du manuel scolaire d'appoint est un élément essentiel dans la promotion de l'action éducative chez l'élève. On remarque que ce genre de manuels comporte beaucoup d'insuffisances et de lacunes pédagogiques et d'informations, influant négativement sur l'acquisition du savoir et l'orientation de l'élève.

Ceci est dû aux raisons suivantes :

- L'improvisation dans l'élaboration de ce type de manuels.

- La prépondérance du caractère commercial sur l'aspect éducatif et scientifique.
- L'absence d'une institution nationale qualifiée dans la révision des contenus scientifiques et pédagogiques des manuels et la délivrance d'autorisations de leur commercialisation ; ceci pose la nécessité de revoir les conditions d'élaboration et de production du manuel scolaire d'appoint et son adaptation aux exigences qui lui permettent de réaliser les objectifs éducatifs définis dans l'acte éducatif.

II- Les caractéristiques du manuel scolaire :

1. Le manuel scolaire de qualité :

Le manuel scolaire demeure d'une importance particulière dans l'opération d'éducation et d'enseignement ; malgré la multitude de moyens et la diversité des techniques éducatives actuelles, le manuel scolaire constitue l'un des éléments essentiels car c'est la base solide du programme éducatif et le terrain de prédilection du savoir ; aussi doit-il être disponible et accompagner les élèves.

Pour cela, les caractéristiques du manuel scolaire doivent être de qualité et élaborées en harmonie avec les exigences de l'époque, caractérisées par le changement et le renouveau rapides. Par conséquent, la modernisation et la révision régulière du manuel scolaire deviennent un impératif du système éducatif.

2. L'importance du manuel scolaire de qualité:

Les éducateurs s'accordent sur le fait que l'importance du manuel scolaire de qualité découle de la réunion des éléments suivants :

- Le manuel scolaire de qualité fournit à l'élève une quantité suffisante de connaissances, de vérités et de concepts choisis minutieusement sur des bases méthodiques rigoureuses permettant à l'enseignant de préparer ses cours et de sélectionner les moyens éducatifs adéquats.
- Le manuel scolaire de qualité fournit à l'enseignant et à l'élève le cadre stratégique général du programme scolaire, ce qui facilite le choix par l'enseignant des techniques relatives à chaque sujet ou série de sujets.
- Le manuel scolaire de qualité permet aux élèves de pratiquer et d'acquérir l'élocution et d'améliorer l'expression - comme la lecture -. L'acquisition de ce savoir-faire n'est plus de la seule responsabilité de l'enseignant de la langue, mais aussi de la responsabilité des enseignants de toutes les matières scolaires.
- Le manuel scolaire de qualité développe chez les élèves les sentiments de fierté nationale, ce qui permettra de former un citoyen qui croit aux ambitions de sa nation, prêt à se sacrifier et à la défendre contre les dangers qui la menacent.
- Le manuel scolaire de qualité est le facteur essentiel d'encouragement de l'élève afin qu'il s'applique à apprendre la matière, alors que le manuel de mauvaise qualité conduira l'élève à s'en désintéresser.
- Le manuel scolaire joue un double rôle dans l'opération éducative, puisque l'élève l'utilise chez lui pour effectuer des exercices à domicile, comme il l'utilise à l'école sous la direction de l'enseignant.

3. L'évaluation du manuel scolaire de qualité :

Juger de la qualité du manuel scolaire revient à évaluer, dans le fond et dans la forme, sa capacité à atteindre les objectifs éducatifs sur lesquels insistent les curriculas. Dans ce cadre, les éducateurs spécialisés s'accordent à dire que les caractéristiques du manuel scolaire de qualité se reflètent à travers les aspects suivants :

- **La connaissance scientifique :**

Le contenu du manuel scolaire est considéré comme le moyen de réaliser les grands objectifs éducatifs que comporte le curriculum de chaque cycle d'enseignement. Ainsi, la matière scientifique dans le manuel scolaire doit comporter une série de connaissances qui expriment réellement et fidèlement les objectifs éducatifs généraux suivant chaque classe. La matière scientifique doit aussi être cohérente, graduelle et complémentaire aux autres matières ; ceci est nécessaire pour assurer l'intégration de l'opération d'enseignement et d'instruction pour encourager l'élève à avoir une vision globale de la science non contradictoire ou fractionnée.

- **L'aspect évaluation :**

Certains enseignants et parents pensent que l'opération d'évaluation ne peut se faire qu'à la fin de l'année scolaire ou à la fin d'un des cycles scolaires, sur la base de laquelle on décidera de la réussite ou de l'échec de l'élève, alors que les études contemporaines dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement ont prouvé que l'opération d'évaluation doit accompagner nécessairement l'acte d'éducation et d'enseignement ; c'est pourquoi la diversification des méthodes d'évaluation et l'incitation de l'élève à s'auto évaluer, renforcent et améliorent l'opération d'apprentissage.

Pour toutes ces raisons, le manuel scolaire de qualité doit comporter les questions évaluatives intégrées dans les différentes parties du manuel. En même temps, l'enseignant a besoin de questions test pour évaluer le rendement des apprenants ou des élèves et de mesurer leur acquis scientifique et leurs connaissances. Le manuel doit aussi comporter des questions d'éveil et motivantes qui encouragent les élèves à rechercher les réponses exactes dans les références autres que le manuel scolaire.

- **L'aspect psychopédagogique** consiste en l'adéquation de la matière scientifique dans le manuel scolaire avec le niveau des élèves ; le désintérêt de l'élève envers son manuel scolaire provient principalement du fait que la matière scientifique est supérieure ou inférieure à son niveau ou du fait de la mauvaise organisation ou formulation de ces connaissances et concepts.
- **L'aspect esthétique** consiste à élaborer un manuel scolaire de bonne facture. Les études scientifiques ont prouvé que l'élaboration de qualité encourage et incite les élèves à utiliser le manuel. On entend par l'élaboration de qualité, l'impression du manuel scolaire, la sélection des couleurs, et la bonne qualité du papier, ainsi que la reliure, la couverture et la clarté des tableaux, des dessins, des images, des cartes et des titres principaux et secondaires. Le manuel scolaire doit comporter toutes ces caractéristiques, afin qu'il joue un rôle efficace dans l'opération éducative.

4. **L'amélioration du manuel scolaire**

L'amélioration du manuel scolaire ne signifie pas la suppression ou le rajout de sujets, statistiques ou images ; elle doit se dérouler dans le cadre d'une révision globale des curriculas, des méthodes, des activités et des moyens, ainsi que tout ce qui se rapporte à l'opération éducative. Les études récentes, traitant du manuel scolaire, signalent deux opinions majeures.

- **Le manuel scolaire, source de savoir** : cette opinion considère le manuel scolaire comme la seule source de savoir pour l'enseignant et l'élève, s'appuyant sur la matière scientifique et les connaissances sans prendre en considération les autres aspects du manuel.
- **Le manuel scolaire outil de réalisation des objectifs éducatifs** : cette seconde opinion considère le manuel scolaire comme un outil à même de jouer un rôle efficace dans la réalisation des objectifs éducatifs et l'acquisition des

connaissances scientifiques. Dans cette optique, l'amélioration du manuel scolaire est une nécessité qu'imposent les considérations suivantes :

- Suite au développement technologique et à l'accélération du changement et du renouveau, le monde connaît une accumulation du savoir, ce qui ne permet pas au manuel scolaire d'être le seul outil d'acquisition des connaissances scientifiques .
- L'élargissement de l'enseignement populaire et l'accès à l'enseignement pour tous ont conduit à la multiplication des demandes exprimées par les élèves pour le manuel, ce qu'il ne peut satisfaire à lui seul.
- L'application du concept de l'enseignement continu et permanent nécessite l'élaboration de nouveaux manuels qui permettent aux élèves d'apprendre par eux-mêmes en dehors de l'école.
- La multiplication des techniques éducatives qui peuvent être utilisées dans l'opération d'enseignement et d'apprentissage, oblige à une révision critique et continue du manuel scolaire et du manuel parascolaire.
- L'élaboration de nouveaux programmes ne se fait plus sur la base d'acquisition des connaissances, mais en développant l'innovation et la créativité chez l'élève.

L'amélioration du manuel scolaire apparaît, donc, comme une nécessité pour être en phase avec les progrès pédagogiques, scientifiques et techniques. Aussi, l'amélioration du manuel scolaire passe-t-elle à travers les procédures suivantes :

4.1 - L'écriture du manuel scolaire :

Cet aspect comporte le contenu scientifique, l'orientation éducative et l'aspect esthétique. Le manuel scolaire nécessite, donc, des expériences spécialisées pour garantir la complémentarité et la coordination entre ces spécialités ; ceci ne se réalise que si le travail se déroule dans un cadre de coopération collective entre

les spécialistes de la matière scientifique et les experts de l'éducation et des méthodes d'enseignement et les artistes qui disposent d'une expérience suffisante dans le domaine de l'élaboration du manuel scolaire. L'écriture du manuel scolaire exige aussi un ensemble de conditions : certaines en rapport avec le contenu et d'autres concernant les nécessités sociales et environnementales.

L'opération éducative est perçue comme une opération d'interaction et de complémentarité entre l'environnement scolaire et l'environnement social car le manuel scolaire est un outil éducatif dont le contenu l'érige en un espace essentiel exprimant l'identité du pays et un miroir reflétant ses caractéristiques et démontrant sa richesse civilisationnelle et son patrimoine culturel.

4.2 - L'élaboration d'un guide de l'enseignant :

Le manuel de qualité est dépendant de l'enseignant de qualité. Cette condition ne pouvant être satisfaite tout le temps, il est nécessaire d'aider l'enseignant débutant en lui prodiguant des orientations et des conseils pédagogiques et en lui précisant les sources de la matière scientifique, contenues dans un manuel de l'enseignant, sous forme de guide qui comporte :

- Une matière scientifique qui accroît et renforce la capacité de l'enseignant à maîtriser sa matière.
- Des orientations relatives à l'exploitation efficace et à la meilleure utilisation du manuel scolaire.
- Une liste d'ouvrages éducatifs et les moyens appropriés à la matière scientifique.
- Une liste des objectifs généraux d'éducation, relatifs aux programmes.

III- Les modalités d'acquisition du manuel scolaire :

Partant du principe de la gratuité de l'enseignement, l'Etat est supposé assumer seul les charges de financement du manuel scolaire, ce qui implique des charges et des dotations financières considérables ; de plus, quand l'apprenant ou l'élève passe à une autre classe, les manuels sont négligés, ce qui accroît annuellement les charges de l'Etat ; il est possible d'économiser ces sommes importantes et de les gérer rationnellement, en les consacrant au développement du manuel scolaire, tout en respectant et en préservant la propriété publique à travers la restitution du manuel à l'école en vue de son utilisation l'année suivante par un autre élève.

Dans ce cadre, on peut bénéficier du manuel scolaire en ayant recours aux modalités d'acquisition suivantes :

Première modalité : la distribution gratuite peut s'opérer sous forme d'un don, d'un prêt gratuit ou d'un prêt sous caution

L'avantage de la gratuité du manuel est d'assurer la cohérence avec le principe de l'Ecole obligatoire et de l'égalité d'accès. Cependant, cette modalité entraîne d'importantes dépenses de l'Etat et surtout des problèmes de qualité et de gaspillage.

Deuxième modalité : la distribution par location se fait à partir de la location libre organisée ou de la location dans le cadre d'un fonds spécial.

Les avantages de la distribution par location résident dans le renouvellement du fonds documentaire et la conciliation entre la qualité physique, la quantité et le prix pour une plus grande durabilité des manuels. Parmi les limites, on note les difficultés de recouvrement des locations et de gestion des fonds.

Troisième modalité : la distribution par vente utilise les procédés de vente directe à travers les coopératives scolaires de vente à travers les réseaux de librairies et de vente de vieux manuels.

Dans le cas de la vente, le rôle de l'Etat est réaffirmé dans l'élaboration de la liste officielle, des prix plafonnés, de la réglementation, du contrôle et du suivi ; la vente favorise le développement du marché du manuel d'occasion, améliorant la disponibilité.

Cependant la vente induit des surcoûts de distribution en zones rurales à supporter par l'Etat et provoque des inégalités entre les enfants des familles aisées et ceux des familles démunies. Elle instaure un choix subjectif dans l'achat des manuels

□ La distribution du manuel scolaire peut, sur la base du principe politique de l'école obligatoire et gratuite, d'une part, et selon les revenus des familles, d'autre part, combiner ces trois modalités.

Ainsi, le manuel scolaire, pour le premier palier, devrait obéir à la modalité de la gratuité dans ses formes de prêt gratuit pour les familles démunies et de prêt sous caution pour les autres familles.

Pour le deuxième et le troisième palier, la modalité la plus viable est la location tandis que pour le secondaire la location et la vente peuvent coexister.

**Expériences de certains Etats dans le domaine de la disponibilité
et de l'utilisation du Manuel Scolaire**

Pays	Primaire	Secondaire
Tunisie	Location	Location
Egypte	Location	Location
Arabie Saoudite	gratuit	Prêt
Pays du Golf	prêt	Location
Irak	Location	Location
France	prêt	Location
Canada	Prêt	Location

**Avantages et limites dans le choix des modalités de distribution⁸ du
manuel scolaire**

⁸ Selon l'Institut National de Recherche en Education (INRE)

Gratuité :

Avantages	Limites
<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence avec la politique d'obligation scolaire. - Garantie d'équité d'accès (par rapport au pouvoir d'achat, par rapport à la situation urbain/rural...). - L'Etat assure la tutelle des entreprises parapubliques chargées de la distribution et peu donc intervenir contre toute dérive. - Les modalités peuvent être diverses : soit subventions aux écoles qui achètent soit, dotation directe aux écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat doit supporter les frais de transport et du stockage à l'école et produire une réglementation portant sur l'organisation de la distribution et de la protection des manuels. - La gratuité est rarement totale : instauration d'un système de prêt avec caution, difficile à contrôler. - La gratuité ne favorise pas a priori le développement d'une politique nationale du manuel (le manuel est nécessaire à l'existence d'un marché des libraires)...

Location :

Avantages	Limites
<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat n'a plus qu'à assurer une dotation de départ, la location devant permettre le renouvellement du fonds de manuels. - La location permet de palier aux inconvénients de l'option « gratuité ». - La location entraîne une recherche pour concilier qualité physique, quantité et prix pour une plus grande durabilité des manuels. 	<ul style="list-style-type: none"> - La location ne désengage pas l'Etat dans sa responsabilité de diffuseur dans les zones défavorisées (mêmes limites que pour gratuité et vente). - Contrôle difficile des fonds gérés localement. - Difficulté de recouvrement des locations, (demandes d'étalement de la location dans le temps, créances non recouvrées...). - La location ne supprime pas la vente parallèle aux parents aisés. - La détérioration progressive du fonds de renouvellement entraîne souvent des dotations supplémentaires, et les disciplines jugées les plus importantes sont favorisées.

Vente :

Avantages	Limites
<ul style="list-style-type: none"> - Le rôle de l'Etat est réaffirmé : Liste officielle ; Prix plafonnés ; Réglementation ; Contrôle, suivi ; - La vente induit un marché du manuel d'occasion, améliorant la disponibilité. - La vente favorise le développement du réseau des libraires et incite les parents à constituer des coopératives d'achat. - Suppression du stockage à l'école. - Développement d'une politique de subvention à l'acheteur plutôt qu'au produit lorsque l'Etat doit intervenir pour permettre l'équité d'accès. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le système n'est possible qu'en zone urbaine, et l'Etat doit le plus souvent supporter les surcoûts de la distribution en zone rurale où n'existe pas encore une clientèle suffisante pour créer un marché. - La vente introduit inégalité entre parents aisés et parents pauvres et entre parents instruits et ceux non lettrés. - Difficulté de réunir les écoles en réseau pour achats groupés et permettre la naissance de coopératives. - Installation d'une hiérarchie entre les disciplines : les parents n'achètent que les manuels jugés essentiels. - Les « invendus » provoquent des perturbations dans les prix de vente.

IV- Le développement du manuel scolaire.

Toute politique du manuel scolaire exige pour sa réussite la volonté politique, la coopération inter sectorielle et la participation de la société civile.

Ainsi, les axes principaux⁹, pour un développement du manuel scolaire, s'articulent autour de la clarification du rôle de l'Etat à travers la garantie de l'éducation des enfants de 6 à 15 ans et par conséquent la disponibilité de cet outil d'enseignement, qu'est le manuel scolaire. A ce titre, L'Etat doit assurer le contrôle du processus d'enseignement en gardant, d'une part, le monopole sur le cadre référentiel de base du manuel et d'autre part, le monopole sur les programmes des disciplines non neutres (histoire, éducation islamique, philosophie). Il doit aussi définir le mécanisme des subventions aux familles démunies : Fonds spécial, prime spéciale de scolarité, subventions aux éditeurs publics nationaux, mixage des différentes modalités : prêts, dons, ventes...

La mise en œuvre de ces axes passe par les actions et les mesures organisationnelles et techniques suivantes :

- La création d'un forum ou observatoire regroupant le Ministère de l'Education Nationale, l'INRE, l'ONPS et le Ministère de l'Enseignement Supérieur.
- L'assurance de la qualité au plan de la forme et du fond pour les manuels scolaires et para- scolaires.
- La formation des évaluateurs spécialisés dans la lecture et la révision des contenus scientifique et pédagogique des manuels scolaires et para-scolaires et l'autorisation de leur mise sur le marché.
- La mise en place d'un cahier de charges fixant les exigences techniques et esthétiques de production de manuels scolaires et para- scolaires,

- L'ouverture de la production du manuel scolaire au secteur privé, en démonopolisant progressivement la production du manuel scolaire : 20 titres seront offerts aux privés et 36 titres à l'Etat.
- L'édition et l'impression par l'ONPS des manuels dans les filières à faible demande, où l'éditeur et l'imprimeur privés n'ont pas investi tel l'enseignement technique.

Ce cadre d'actions implique qu'une réflexion d'ensemble soit menée sur les conditions d'approbation par la Commission d'homologation pour déterminer le nombre de titres à approuver. L'exigence internationale a démontré qu'il faut une multiplicité des titres scolaires.

Le présent dossier relatif au manuel scolaire élaboré par le Conseil National Economique et Social, comporte un certain nombre de questions et de points forts, qui constituent le fond du débat actuel autour de la nécessité pour l'Etat de prendre en charge le dossier du manuel scolaire et le protéger contre toute instrumentation politique.

Le CNES espère, à travers ce dossier, avoir contribué à cristalliser une vision juste et à opérer un diagnostic précis conformément à une méthodologie scientifique correcte touchant tous les aspects relatifs au manuel scolaire.

Au terme de ce rapport, les résultats de cette analyse et du diagnostic sur la situation actuelle du manuel scolaire sur le plan de la production de la disponibilité, confirment l'intérêt d'examiner ce dossier dans le cadre du programme et des préoccupations du CNES, qui réalise que le monde d'aujourd'hui, connaît une explosion formidable des connaissances caractérisée par des changements rapides, ce qui fait que le manuel scolaire en tant qu'instrument pédagogique, n'est plus le seul instrument d'acquisition des connaissances scientifiques dont a besoin l'élève.

Aussi, est-il nécessaire de créer et diversifier les moyens et outils pédagogiques d'appui au manuel scolaire, qui contribuent au développement des facultés de l'individu, et à la promotion économique, sociale et culturelle de la société, d'où le rôle des moyens d'information qui permettent, à tous, l'accès à l'enseignement, en tant qu'instruments et moyens pédagogiques modernes.

Dans cette optique, le dossier a passé en revue les principaux écueils actuels du manuel scolaire en Algérie, en mettant l'accent sur l'absence d'un cadre organique de coordination entre les établissements de production du manuel scolaire, sur l'absence d'un guide général à même de cerner son contenu ainsi que sur l'absence d'un guide spécial relatif à sa production et à la préservation de son aspect esthétique, et- ce sans négliger l'importance du contenu du manuel scolaire et les moyens d'encouragement de la lecture publique.

Parallèlement cette partie a fait état des besoins actuels en manuel scolaire dans les différentes disciplines scientifiques, aussi bien au plan de la production que de la distribution qui couvre les différentes régions du pays.

Ce chapitre a été étayé en passant en revue les expériences de certains pays comme la Tunisie, la France et le Canada.

Ainsi, le CNES aura contribué à ouvrir un débat social sur les finalités et les objectifs que la société algérienne souhaite concrétiser à travers le manuel scolaire en tant qu'instrument stratégique, contribuant à la formation et à la préparation des générations futures, et accessible à tous les élèves quelles que soient leurs couches sociales, partant du principe de la démocratisation de l'enseignement et l'égalité des chances en matière d'éducation et d'enseignement sous l'égide d'une justice sociale.

Le CNES ne prétend nullement que ce rapport a tranché dans ce qu'il considère comme modèle. Il s'agit d'une tentative visant à mettre en relief les raisons organiques et les contraintes sociales et économiques qui font que le manuel scolaire est incapable d'atteindre

L'objectif qui lui a été assigné, outre les considérations d'ordre scientifique et technologique modernes qui caractérisent le monde d'aujourd'hui. S'agissant de l'aspect technique et pédagogique, il relève des missions des institutions compétentes chargées d'évaluer les programmes, les instruments et les méthodes d'enseignement.

Les auditions organisées par le CNES avec les institutions concernées, l'association des parents d'élèves ainsi qu'avec les représentants des secteurs de l'éducation, de l'enseignement, de la culture et de la communication ont été l'occasion pour s'enquérir sur les principales préoccupations communes en vue de promouvoir le contenu et la forme du manuel scolaire et de le rendre accessible à tous les élèves dans les délais impartis.

Dans ce cadre, le CNES encourage les secteurs de l'éducation, de l'enseignement, de la culture et de la communication pour leurs efforts visant à remédier aux insuffisances, notamment d'harmonisation et d'interaction entre l'acte éducatif et l'acte culturel dans le processus pratique d'enseignement et son instrument essentiel, le manuel scolaire, et en assurant la coordination et la coopération entre les établissements qui activent dans les domaines culturel et d'enseignement.

Recommandations

Si l'homme constitue la force de la société en tant que ressource la plus importante dans tout projet de développement, on peut, dès lors, considérer le sous-développement comme un phénomène social caractérisé par la dégradation et l'altération de cette force.

Le progrès résulte d'une meilleure utilisation de cette force. Aussi, le développement de la ressource humaine se trouve-t-il au cœur de toute opération de développement durable ; sans quoi, le traitement des problèmes de développement économique, social et culturel ne serait que superficiel et fictif.

De ce point de vue, l'homme est considéré comme la véritable puissance à même d'opérer des changements dans la forme et les conditions de la société, par le biais de l'enseignement en tant que méthode éducative visant à concilier en permanence le système éducatif et les besoins de la société.

Cependant, les responsables, chargés de cette œuvre noble, représentent une catégorie de la société devenue victime de la crise qui a ébranlé la société algérienne. Ce contexte n'a pas découragé ces responsables qui veillent ardemment à mettre le manuel scolaire à la disposition des générations futures. C'est pourquoi le Conseil National Economique et Social rend hommage à tous les acteurs et les personnes concernés par le manuel scolaire, pour leur abnégation dans le travail et leur dévouement dans l'accomplissement du devoir d'éveil et de promotion des générations.

I- Les éléments de cadrage du contenu du manuel scolaire :

Le monde connaît de nos jours une révolution constante dans l'éducation et la formation suite aux mutations rapides dans les domaines scientifique et technologique ce qui a généré l'accumulation des connaissances.

Les dangereux défis qu'affrontent et qu'affrontera le monde durant ce troisième millénaire, tels les changements culturels rapides, la pression démographique, l'informatique et les technologies de l'information et de la communication ainsi que les conflits intergénérationnels, imposent, lors de l'élaboration du nouveau programme, la prise en compte, au-delà des aspects liés à l'acquisition du savoir, de ceux relatifs à la construction d'une pensée créatrice et productrice.

A cet effet, le développement du contenu du manuel scolaire est une nécessité moderne pour accompagner les grandes transformations en cours.

Dans ce cadre, le CNES recommande la nécessité d'inclure des objectifs pédagogiques essentiels pour inculquer à l'enfant l'appréciation de la valeur humaine, sociale et économique des différentes activités, l'assimilation de l'activité collective et la transmission des connaissances. La révision périodique et régulière du contenu du manuel scolaire conformément aux évolutions des sciences et des technologies, aux transformations économiques, sociales et aux changements politiques et institutionnels dans le monde, devient une tâche capitale.

A ce titre, il est primordial d'introduire dans le contenu du manuel scolaire :

1/ Des valeurs pratiques, telles que :

- L'amour du travail et des travailleurs,
- le développement des métiers manuels
- la rationalisation de la consommation et des dépenses.

2/ Des valeurs sociales et comportementales, telles que :

- L'amitié et l'assistance d'autrui.
- L'obéissance et le respect des parents
- La promotion de l'esprit de tolérance, de solidarité et d'entraide
- La primauté de l'intérêt général sur l'intérêt particulier.
- La solidarité avec les nécessiteux et les handicapés

3/ Des valeurs humaines, telles que :

- La liberté et la dignité de l'homme, la justice et l'égalité entre les individus.
- Le refus des abus, dépassements et toute discrimination.
- La mobilisation pour la paix.

4/ Des valeurs de savoir telles que :

- L'amour de la lecture.
- L'ouverture sur les autres cultures
- Le développement de l'intelligence et des aptitudes
- L'importance et le goût pour la science.
- La consolidation de l'esprit de créativité et d'innovation.

II- La production du manuel scolaire :

Le manuel scolaire offre à l'enseignant et à l'élève un cadre stratégique général du programme scolaire. Il incite les élèves à l'acquiescer en tant qu'instrument indispensable. Par voie de conséquence, la production du manuel scolaire nécessite deux conditions essentielles.

La première a trait à l'aspect esthétique qui attire l'élève et suscite chez lui le désir de son utilisation. La bonne qualité du manuel permet son utilisation pendant plusieurs années scolaires. La deuxième consiste à rendre disponible le manuel avant la rentrée scolaire et à des prix permettant à la majorité des enfants scolarisés son acquisition en temps opportun.

Sur un autre plan, il est indispensable de produire des manuels d'enseignement et d'apprentissage permettant d'assurer la relation entre la formation et le travail productif, comme moyen offrant des garanties à un emploi régulier. L'entretien de la consultation des secteurs économiques, sociaux et culturels dans la préparation des programmes d'enseignement est à encourager.

A cet effet, il est recommandé :

1/ D'encadrer, de soutenir et d'encourager les entreprises publiques spécialisées dans la production du manuel scolaire, parascolaire et des documents pédagogiques, par de nouveaux textes législatifs et réglementaires leur permettant d'atteindre le niveau de professionnalisme dans la production du manuel scolaire.

2/ D'adapter la politique nationale du manuel scolaire en harmonie avec les nouveaux besoins sociaux et économiques, les évolutions scientifiques et technologiques et les aspirations de la société algérienne.

3/ D'encourager l'investissement privé en matière de production du manuel scolaire et parascolaire conformément aux clauses et aux normes arrêtées dans un cahier de charges.

4/ D'assurer la complémentarité et la coordination entre les spécialistes des matières scientifiques et ceux de la pédagogie et des méthodes, d'une part, et les techniciens dont la compétence est avérée en matière d'édition et de production du manuel scolaire et du manuel parascolaire, d'autre part.

5/ D'améliorer la qualité du manuel scolaire conformément aux normes et recommandations de l'UNESCO.

6/ De réaliser des manuels d'enseignement dans la forme conventionnelle ou sous forme de disques compacts, permettant aux élèves de s'instruire en dehors de l'école.

7/ D'élaborer des manuels scolaires dans les filières techniques et professionnelles conformément aux nouveaux concepts économiques et techniques.

8/ De mettre en œuvre la loi N° 2002/09 du 25 Safar 1421 de l'hégire, correspondant au 08 mai 2002, relative à la protection des personnes handicapées notamment son chapitre 3 relatif à l'éducation et la formation du handicapé.

L'acquisition par cette catégorie sociale d'un niveau d'enseignement et d'instruction, lui facilitant l'insertion dans la vie sociale, économique et culturelle, exige l'élaboration et la disponibilité du manuel d'enseignement adapté et spécifique selon la nature du handicap.

9/ De rendre disponible le manuel d'enseignement spécifique à l'alphabétisation et à l'élévation du niveau d'instruction des citoyens ; les associations, les coopératives scolaires, les unions socioprofessionnelles et les entreprises qui agissent, dans ce cadre, sont à encourager.

10/ D'instituer un cadre organisé de coordination entre les multiples intervenants, pouvoirs publics, organismes responsables, compétences techniques ...

11/ D'élaborer un guide général, servant de cadre de référence pour les auteurs, fixant les besoins pédagogiques pour la confection de manuels scolaires et parascolaires.

12/ D'élaborer un guide spécial pour la mise à jour du manuel scolaire et parascolaire.

13/ De mettre en place un cahier de charges fixant les exigences techniques et esthétiques de production du manuel scolaire et parascolaire, ainsi que le manuel adapté et le manuel spécifique.

14/ De créer une institution nationale sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale spécialisée dans la lecture et la révision des contenus scientifiques et pédagogiques des manuels parascolaires et habilitée à délivrer l'autorisation de leur mise sur le marché.

15/ De créer d'une chaîne de télévision consacrée à l'enseignement et qui participe à promouvoir le niveau intellectuel et culturel des citoyens et à développer leurs connaissances dans différents domaines.

III- La distribution du manuel scolaire :

L'opération de distribution du manuel scolaire nécessite deux phases :

- La première phase assure la disponibilité du manuel dans toutes les écoles avant la rentrée scolaire.
- La deuxième phase au cours de laquelle est effectuée la distribution du manuel aux élèves durant la première semaine de la rentrée scolaire, selon la modalité arrêtée.

Ces considérations exigent l'adoption d'une politique nationale permettant d'engager des procédures de distribution du manuel scolaire à travers tout le territoire national d'une manière équitable, en temps opportun, et à des prix identiques.

A cet effet, il est recommandé :

1/ De consacrer et de renforcer le rôle de l'Etat en matière d'organisation et de régulation du manuel scolaire pour le rendre disponible à travers tout le territoire national dans les délais impartis.

2/ De mettre en place une structure permanente au niveau de la commune, chargée de :

- Mettre le manuel scolaire à la portée des familles à revenu limité suivant des critères et des conditions qu'elle aura fixées.
- Favoriser la création d'espaces (Bibliothèques, Salles de lecture, Clubs éducatifs) aux niveaux des communes et des quartiers, disposant de manuels scolaires et parascolaires.

- Assurer la coordination entre les associations de parents d'élèves comme partenaires incontournables et les établissements scolaires pour surmonter des difficultés matérielles auxquelles se heurtent les familles démunies.
 - Encourager les associations nationales et locales qui adoptent le principe de lutte contre l'ignorance et l'analphabétisme, en mettant à leur disposition les instruments nécessaires susceptibles de faciliter leur mission.
 - Subventionner le manuel scolaire adapté et spécifique et le rendre disponible à la catégorie concernée.
 - Renforcer les associations agréées, à caractère humanitaire et social, qui prennent en charge la protection et l'enseignement des handicapés avec les moyens appropriés.
- 3/ D'adopter les procédures qui permettent aux enfants scolarisés d'acquérir le manuel scolaire sous forme de location, de vente ou de prêt.

- La distribution gratuite du manuel : prêt ou prêt avec caution pour le premier palier.
- La distribution sous forme de location : location libre organisée ou location dans le cadre d'un fonds spécial pour le deuxième et troisième palier.
- La distribution sous forme de location ou vente pour le secondaire:

SOMMAIRE

- Préambule	1
- Introduction	4
Première Partie : Diagnostic du manuel scolaire.	17
I- Les données historiques	17
1- Aperçu historique sur le manuel scolaire	17
2- Le manuel scolaire dans les principaux textes du système éducatif	21
3- Organisation et fonctionnement des structures en charge du manuel scolaire	23
3.1- L'Institut Pédagogique National (IPN)	23
3.2- L'Office National des Publications Scolaires (ONPS)	25
3.3- L'Institut National de Recherche en Education (INRE)	26
3.4- Le Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP)	31
4- Les principales étapes de mise en œuvre des programmes et des moyens didactiques	33
5- Le manuel scolaire et le rendement interne	36
II- Données sur le système scolaire	41
1- Principaux indicateurs	41
1.1- La population scolarisée	41
1.2- Le personnel enseignant	43
1.3- Les infrastructures d'enseignement et les bibliothèques scolaires	44
2- Le financement du manuel scolaire	51
2.1- Les subventions pour la conception, la production et la distribution	53
2.2- Le coût du manuel scolaire	55
2.3- Les ménages et le prix du manuel scolaire	56

III- Les besoins et l'offre en manuels scolaires	57
1- Les besoins en manuels scolaires	57
2- L'offre en manuel scolaire.	59
2.1- La production du manuel scolaire	59
2.2- L'édition et l'impression.	63
2.3- La disponibilité du manuel scolaire.	65
IV- Le manuel scolaire spécifique et adapté	68
1- Les handicapés	69
2- Les analphabètes	71
3-	
V- Les principales contraintes actuelles	74
1- Insuffisance et inadaptation des textes	74
2- Absence de guides de référence	75
3-	
VI- Politique du manuel scolaire dans certains pays.	75
1- La Tunisie	76
2- La France	77
3- Le Canada	78
Deuxième Partie : Perspectives et recommandations	79
I- Les pré requis du manuel scolaire	79
1- L'importance du contenu du manuel scolaire	79
1.1-L'enseignement et la culture	81
1.2-L'enseignement et la lecture publique	82
2- Le manuel scolaire d'appoint	82
II- Les caractéristiques du manuel scolaire de qualité	83
1- Le manuel scolaire de qualité	83
2- L'importance du manuel scolaire de qualité	83
3- L'évaluation du manuel scolaire de qualité	84
4- L'amélioration du manuel scolaire	86
4.1- L'écriture du manuel scolaire	87

4.2-L'élaboration du guide de l'enseignant	88
III- Les modalités d'acquisition du manuel scolaire	89
IV- Le développement du manuel scolaire	95
<i>Recommandations</i>	99
1- <i>Eléments de cadrage du contenu du manuel scolaire</i>	100
2- <i>La production du manuel scolaire</i>	102
3- <i>La distribution du manuel scolaire</i>	105